

ENJEUX N° 19

Avril - Juin 2004

**LA GESTION DU TEMPS
EN AFRIQUE CENTRALE**

SOMMAIRE

Transversale

- p.3 **Intérêts américains, tensions sous-régionales Cameroun-Guinée équatoriale et manœuvres dans le golfe de Guinée**, Par Mathias Eric OWONA NGUINI

Ouverture

- p.5 **Mettre le temps en équation, un défi stratégique et historique pour l'Afrique centrale**, Par Mathias Eric OWONA NGUINI

Dossier

- p.6 **Temps de crises, crise du temps ? De la variable temporelle dans l'analyse des conflits en Afrique centrale**, par Alain Didier OLINGA
- p.12 **Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC**, par Mathias Eric OWONA NGUINI
- p.20 **Franc cfa ou l'histoire d'une horloge monétaire en panne**, par ANANGA OMGBA
- p.33 **Économies de prédation et logique de temps en Afrique centrale. Le cas des deux Congo**. Par Etanislav NGODI
- p.36 **Temps des champs, temps des villes**, Par Olivier Iyébi-Mandjek

Tendance

- p.42 **Le financement de l'agriculture dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun**, par Cabral BINAM

Bibliographies

- p.46 **Stephen Smith ou la personnification d'une « négrophobie-négrophile »**, par Joseph OWONA NTSAMA
- p.48 **En dehors du paternalisme condescendant, l'Afrique, telle qu'elle !** par Joseph OWONA NTSAMA
- p.49 **L'eau, patrimoine commun de l'humanité, Le besoin d'une politique humaniste de gestion de l'eau à l'échelle mondiale**, Par Patrice BIGOMBE LOGO
- p.51 **Sens et non-sens de la rhétorique internationale, comment sortir de la langue de bois du discours des organisations internationales sur le développement ?** Par Patrice BIGOMBE LOGO

Prisme

- p.52 **Construire la société civile : le défi démocratique africain du 21^{ème} siècle**, par François Hervé MOUDOUROU

INTERETS AMERICAINS, TENSIONS SOUS-REGIONALES CAMEROUN-GUINEE EQUATORIALE ET MANŒUVRES DANS LE GOLFE DE GUINEE

Par **Mathias Eric OWONA NGUINI**, socio-politiste, UYII/FPAE (Cameroun)

La diplomatie camerounaise a été confrontée dans certaines de ses transactions récentes (entre février et mars 2004) à des mouvements conjoncturels s'inscrivant dans des jeux de pouvoir et d'échanges liés au Golfe de Guinée comme bassin géostratégique et géopolitique. Le Golfe de Guinée « *est devenu un véritable eldorado pétrolier* » et suscite « *une intense rivalité entre firmes américaines, anglo-néerlandaises, malaisiennes, chinoises, japonaises et canadiennes ; avec pour effet logique une reconfiguration géostratégique de la sous-région au profit des intérêts américains* » [Ntuda Ebode, 2004, pp. 44-47]¹. Le Cameroun s'inscrit dans cette configuration régionale s'étendant de la Côte d'Ivoire jusqu'à l'Angola. Et c'est dans cette optique qu'il convient de cerner les manœuvres de positionnement ainsi que les stratégies de mouvement qui ont récemment affecté l'espace d'action de la diplomatie camerounaise.

Manœuvres sécuritaires et commerciales américaines

La visite du général James L. Jones, commandant des forces alliées en Europe et commandant des forces américaines dans le vieux continent, s'insère dans les mouvements tactiques qui s'opèrent au sein de cette région. Au cours de cette visite, le Général Jones entendait solliciter le Cameroun dans ses démarches visant à nouer de « *nouveaux contacts et alliés en Afrique pour l'OTAN et les Etats-Unis* » [Cameroon Tribune, n° 8039 du 23 février 2004]². La démarche du général américain s'inscrit dans le redéploiement stratégique et politico-diplomatique de la politique étrangère des Etats-Unis soucieuse de prendre en compte la place du Golfe de Guinée dans la construction des intérêts sécuritaires américains en Afrique. La visite de cette personnalité militaire de premier au Cameroun intervient seulement quelques jours après la tournée d'une délégation d'investisseurs conduite par M. William Jefferson (membre du Congrès et architecte éminent de l'Africa Growth Opportunity Act) qui a été respectivement reçu les 18 et 19 février 2004 à l'Assemblée Nationale et au Premier Ministère. Les Américains s'engagent dans un espace diplomatique-stratégique fortement caractérisé par la présence traditionnelle de multiples intérêts français qui ne sont pas nécessairement disposés à céder leurs positions aux opérateurs américains en quête d'implantation.

La scène pétrolière du Golfe de Guinée et ses enjeux sécuritaires

La dynamique d'affirmation et de consolidation des intérêts liés à « *la mondialisation pétrolière* » dans le Golfe de Guinée a permis à des pays comme la Guinée Equatoriale de faire une entrée en force dans le club des Etats pétroliers et de s'inscrire avantageusement sur la « *scène pétrolière africaine* » [Favennec et Copinschi, 2003, pp. 139 et 143]³. La Guinée

¹ Joseph Vincent NTUDA EBODE, *Les enjeux pétroliers du Golfe de Guinée*, Diplomatie n° 07, février-mars 2004, pp. 44-47.

² Cameroon Tribune, n° 8039 du 23 février 2004, pp. 1-3.

³ Jean-Pierre FAVENNEC et Philippe COPINSCHI, *Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique*, Politique Africaine n° 89, mars 2003, pp. 127-148.

Equatoriale, tirant profit de son accès au club pétrolier va se découvrir des (nouvelles) prétentions de puissance sous-régionale et développer un véritable « *complexe du nouveau riche* », résultant de l'expression d'une « *rancœur refoulée* » vis-à-vis du Cameroun en raison de la marge de manœuvre économique-financière et diplomatique procurée par le nouveau standing d'eldorado pétrolier [Mutations n° 1111 du 18 mars 2004]⁴.

La conjoncture de crise diplomatique entre Malabo et Yaoundé

Les accusations proférées par le Président équato-guinéen, Teodoro Obiang Nguema, l'ont été contre les auteurs présumés d'une tentative de coup d'état perpétrée par des « *chiens de guerre* », provenant essentiellement d'Afrique du Sud et qui auraient bénéficié d'un appui venu du Cameroun, pays soupçonné d'abriter des camps d'entraînement de mercenaires opposés à son régime [Jeune Afrique l'Intelligent, n° 2254 du 21 au 27 mars 2004]⁵.

Les gouvernants équato-guinéens ont instrumentalisé ces tensions conflictuelles pour procéder à des expulsions d'étrangers nigériens, camerounais ou béninois, manifestant leur crainte d'être précipités dans des luttes de pouvoir où « *pouvoir rime avec richesse* » et au sein desquelles les richesses pétrolières favorisent l'engrenage de la guerre [GAUD, 2004, p.17]⁶. En effet, les « *jeux d'intérêts des puissances impliquées* » favorisent les conflits au sein des Etats ou entre les Etats, faisant peur au régime Obiang Nguema, régime cerné par la pénétration économique et sécuritaire américaine en Guinée Equatoriale [Ntuda Ebode, 2004, op. cit.]. Il a fallu une mise au point préalable du Président BIYA, après la provocation guinéenne contre la Cameroun, pour que le dialogue soit renoué entre les deux pays. Cela s'est fait avec la visite au Cameroun du Président Obiang Nguema, le 25 mars 2004, après que le gouvernement de Yaoundé eût rappelé son Ambassadeur John AKUM, en consultation de Malabo.

La sécurisation du Golfe de Guinée comme perspective inachevée

La conjoncture de crise entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale montre que les pays du Golfe de Guinée doivent s'impliquer dans une réflexion commune pour éviter que leur « *environnement régional* » ne se trouve déstructuré par des « *conflits complexes* », liés aux logiques politiques et économiques rentières induites par le pétrole [Marchal, 2004, pp.30 et 31]⁷. Au vu des transactions récentes entre les Présidents Bongo Ondimba et Obiang Nguema « *pourtant en froid relatif, à cause du litige frontalier de Mbagne, entre le Gabon et la Guinée Equatoriale* », après la rencontre du 25 mars 2004, entre les Présidents Obiang Nguema et Biya, beaucoup reste à faire en terme de sécurisation mutuelle et commune.

⁴ Mutations n° 1111 du 18 mars 2004, p. 5, interview de M. Mathias Eric OWONA NGUINI par Xavier DEUTCHOUA : « Le Cameroun doit assumer son leadership ».

⁵ Jeune Afrique l'Intelligent n°2254, du 21 au 27 mars 2004, pp. 68-71.

⁶ GAUD, « l'Afrique entre décomposition et recomposition », Questions internationales n°5, janvier-février 2004, pp.6-21.

⁷ Roland MARCHAL, Anatomie des guerres en Afrique, Questions internationales n° 5, janvier-février 2004, pp.25-34.

METTRE LE TEMPS EN EQUATION, UN DEFI STRATEGIQUE ET HISTORIQUE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

Par **Mathias Eric OWONA NGUINI**, socio-politiste, UYII/FPAE (Cameroun)

La gestion et la mobilisation du temps en Afrique centrale paraissent marquées par la prévalence d'un cadrage temporel dominé par un temps irrégulier et continu, un temps généralement redondant mais qui peut être ponctué par des fluctuations accélératrices souvent porteuses de turbulences socio-historiques exprimées par l'accentuation de dynamiques conflictuelles. Confrontés à la domination stratégique et systémique du « **temps mondial** », les sociétés et Etats d'Afrique centrale sont tenus de produire une intelligence organisationnelle et institutionnelle capable de s'y adapter. Pour ce faire, les acteurs et agents de ces formations étatiques et sociales sont astreints à développer des cadrages temporels organisés autour d'institutions durables et stables de pouvoir et d'échange, institutions jusqu'ici hypothéquées par la prévalence systémique d'appareils d'un « **gouvernement perpétuel** » comme « **gouvernement à durée illimitée** » basé sur une temporalité répétitive et incalculable peu adaptée au temps global [OWONA NGUINI].

L'orientation visqueuse et vitreuse du temps qui réduit les capacités sociopolitiques ou géopolitiques de projection maîtrisée du temps et dans le temps, ne s'exprime pas seulement au niveau de l'historicité politique et juridique du pouvoir et de la loi, mais se perçoit également dans l'historicité économique et catalactique de la monnaie et du marché, car la zone franc dont font partie bien des pays d'Afrique centrale liés au franc CFA montre « **l'histoire d'une horloge monétaire en panne** » [OMGBA ANANGA].

La logique monétaire de la fixité des parités participe d'une économie politique rentière gouvernée par une inertie inséparablement conservatrice et prédatrice, inertie peu favorable à une forte consistance temporelle comme le montre la récurrence d'incertitudes et de risques liés à « **l'instabilité politique** » et aux « **crises de gouvernance économique, sociale et démocratique** » qui révèlent l'horizon temporel étriqué des pays d'Afrique centrale comme « **économies de prédation** » [NGODI].

L'Afrique centrale gagnerait à construire des cadres institutionnels récusant les dynamiques rentières qui modèlent le temps dans une perspective redondante mais instable, en raison des conflits créés par ce temps de la rente qu'il convient de circonscrire avec une gestion complexe des conflits démentant les thèses racistes et colonialistes de sociétés livrées à « **une violence cyclique** » comme « **soupape respiratoire et fonctionnelle** » [OLINGA].

Les formations sociales et historiques d'Afrique centrale doivent affronter victorieusement le défi d'une mobilisation perspicace et efficace pour un gouvernement et un développement constructifs en résolvant les contradictions entre le « **temps rural** » comme temps de la prémodernité et le « **temps urbain** » comme temps de la « **modernité** » [IYEBI-MANDJEK].

Au bout du compte, l'Afrique centrale ne peut gérer ses problèmes de façon appropriée qu'en organisant ses capacités de gouvernement et de développement une forte consistance temporelle, ce qui passe par l'élaboration et la fabrication de systèmes institutionnels récusant le temps des rentes et les rentes de temps, favorisant l'émergence d'un temps propulsif et compétitif en phase avec le temps mondial et sortant de l'historicité autoritaire. Le temps motorisé et autonomisé doit s'imposer face au temps inerte et coagulé.

TEMPS DE CRISES, CRISE DU TEMPS ? DE LA VARIABLE TEMPORELLE DANS L'ANALYSE DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE

Par **Alain Didier OLINGA**, IRIC/FPAE

Comment mobiliser la catégorie du temps pour contribuer à la compréhension de la dynamique conflictuelle qui, telle une transe pathologique, parcourt depuis plus d'une décennie de manière quasiment ininterrompue, la sous-région Afrique Centrale ? Question assurément complexe, tant la conflictualité dans cette zone semble défier le temps et se moquer de ses contraintes. Et d'abord, de façon liminaire, de quel temps s'agit-il ? Est-ce ce temps comptabilisé au moyen d'horloges et de montres, au travers duquel progressivement l'on peut réfléchir en termes de court, moyen ou long terme lorsque l'on planifie une action ? Est-ce le temps psychologique, ce temps éventuellement mythique qui procède de la rencontre entre une histoire et une mémoire ? Faut-il ou peut-on isoler un temps régional particulier, avec sa dynamique endogène et sa cohérence, son autonomie, à côté d'un temps mondial de l'interdépendance et de la globalisation ? Vastes questions, auxquelles l'on n'aura guère la prétention d'apporter ici une réponse circonstanciée. S'il est clair, en revanche, que les processus à l'œuvre dans la zone ne peuvent pas être déconnectés des évolutions liées à des acteurs extérieurs, d'Afrique ou d'ailleurs, les éléments propres aux trajectoires politiques, socio-économiques et culturelles desdites sociétés ne sont pas à négliger. Temps régional et temps mondial s'imbriquent ici comme ailleurs. Comme le souligne à juste titre Michel Gaud, « *les conflits sur le continent s'inscrivent dans une histoire propre qui n'est pas seulement scandée par la guerre froide et son terme* »¹. Une prise en compte de la variable temporelle dans l'analyse et le management des conflits en Afrique centrale, pour être pertinente, doit emprunter la séquence classique ternaire constituée de l'avant – conflit, du temps du conflit et de l'après- conflit. Mais avant cela, il importe de relever que les conflits en Afrique centrale s'inscrivent, selon certaines analyses, dans une longue historicité de la violence.

Une historicité ontologiquement violente : une Afrique brutale de tout temps ?

Des analyses récentes tendent à montrer ou à confirmer en effet que, dans plusieurs contextes belliqueux, l'on peut objectiver une stratification temporelle. A une couche immédiate qui prend la forme des événements conflictuels immédiats, servirait de support une couche de fond, désignant une violence traditionnelle, ancrée encore plus profondément dans l'histoire, dans le mythe fondateur d'une société, participant de la régulation de cette dernière². En prenant les exemples du Nord-est de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda, entre autres, Palmieri estime en substance que la récurrence voire la permanence d'une conflictualité est une caractéristique presque endémique dans les sociétés analysées, qu'il existe une logique de longue durée dans ces conflits, que l'inscription de la violence dans le temps long permettrait d'en expliquer la survenance. C'est dans ce temps long que le conflit s'alimente et se construit, dans la mémoire des peuples, les vieilles rancœurs, les effluves belligères enfouies dans l'inconscient collectif. La guerre apparaîtrait alors comme un rite régulateur de la marche de la société, participerait d'un processus de socialisation qui la rendrait normale et

¹ Gaud, M. « L'Afrique entre décomposition et recomposition » *Questions Internationales*, n°5, 2004, pp.6-21.

² Voir Palmieri, D. « Le temps pour comprendre la violence de guerre : l'exemple de l'Afrique » *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, n° 852, 2003, pp.775-789.

socialement légitime, et contribuerait à expliquer le retour des formes traditionnelles de la violence, y compris le cannibalisme de guerre récemment relevé dans la province congolaise de l'Ituri, les tueries aveugles au Rwanda en 1994, etc. Si de telles analyses se défendent d'un quelconque déterminisme conflictuel inscrit dans l'histoire des peuples, il est clair qu'une telle mobilisation du temps comme variable explicative reste suspecte. Elle se présente comme le refuge de l'analyste dans des explications hors d'époque devant l'incompréhensible déferlement de la violence. L'idée d'une violence cyclique, soupape respiratoire et fonctionnelle d'une société, invoquée aujourd'hui, prend malgré son apparente scientificité les allures d'un discours culturaliste et raciste. Sourds aux sirènes du temps mondial, inoxydables après le passage des colonisation et modernisation plus ou moins sincères et conséquentes, les peuples en proie aux luttes fratricides seraient restés prisonniers d'un besoin atavique de violence, dont les nécessaires éruptions seraient inscrites dans une histoire naturellement conflictuelle. De telles rationalisations, qui peuvent certes avoir un potentiel explicatif, restent néanmoins problématiques, mais n'empêchent pas une approche plus classique du temps conflictuel.

L'avant –conflit : le temps de la prévention

Revenons maintenant de la mythologie à l'histoire, au temps précédant immédiatement le conflit mais pendant lequel il est déjà perceptible de par ses prodromes, ses signes avant-coureurs. C'est, par excellence, le temps de la prévention tous azimuts. La prévention peut emprunter plusieurs voies, qui sont autant de procédures pour effectuer la course contre le temps du conflit proprement dit. C'est le rôle de la voie diplomatique, au-travers de la diplomatie préventive, concept popularisé par l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali . Elle peut conduire à conseiller un déploiement préventif des forces d'interposition ou plutôt de stabilisation de la situation, et même un désarmement préventif. L'enjeu, à ce stade, est de prendre à temps, au moment opportun, les mesures adéquates pour faire face à la situation. Cet instant est déterminant pour la suite du conflit, y compris sa durée. En effet, prévenir un conflit suppose une certaine prise sur les événements, une capacité à projeter l'avenir, une capacité à recueillir et à analyser les signaux crisogènes, à les exploiter et à les contenir. Or, à l'observation, la prévention constitue le ventre mou de l'ordre sécuritaire en Afrique centrale, en attendant le fonctionnement effectif du Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale (MARAC), institué dans le sillage du COPAX (Conseil pour la Paix en Afrique Centrale) et intégré à la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale), pour ce qui est des risques sécuritaires immédiats (circulation illicite des armes de petit calibre, risques de catastrophes humanitaires du fait d'un conflit interne, coups d'Etat, etc.). D'autres structures telles que la Commission du Golfe de Guinée (CGG) instituée à Libreville en 1999 ou même la bonne vieille Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dont la « résurrection » est en cours avec le règlement du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigéria, se veulent des instances de discussion et de prévention des conflits liés à l'exploitation des ressources des zones concernées. Les Etats de la sous-région sont généralement pris à l'improviste, ou donnent l'impression de l'être, lorsque éclatent les conflits en leur sein, alors même que souvent d'autres acteurs relevant par exemple du secteur géo-économique ou de la sphère internationale sont mieux informés des évolutions à venir. Il en résulte que la prévention à l'œuvre dans la région est de nature essentiellement réactive (le conflit est déjà ouvert mais à intensité basse) et non réellement proactive (dans ce cas, le temps du conflit serait proprement étouffé et maîtrisé). Le temps de la prévention, lorsqu'il ne peut empêcher la survenance du conflit, laisse malgré lui la place à ce dernier.

Le temps du conflit : au cœur de la confrontation

Le temps du conflit est complexe, tant son appréhension dépend d'une diversité de facteurs. Il s'agit rarement de conflits continus. « Poussées de fièvre alternent avec accalmies, ce qui d'ailleurs rend difficile leur identification temporelle précise. Il n'y a pas de déclaration de guerre, et ce que l'on estime a posteriori être le début du conflit peut n'apparaître, au moment des faits, que comme un incident »³. Les conflits en Afrique centrale, oscillant entre périodes de basse et de forte intensité, entre longues pauses et violentes éruptions mais gel des positions, comme on l'a vu pendant longtemps en Angola et comme on le voit en RDC ou à un degré moindre au nord du Tchad, sont des conflits longs, interminables, que l'on ne peut plus analyser comme des crises passagères, mais comme des crises relativement permanentes. L'hypothèse de la « stabilisation de l'instabilité » ou de la constitution d'une région « à instabilité permanente », voire de « la stabilité de la guerre » dans la sous-région n'est à cet égard nullement saugrenue.⁴ Cette dynamique de stabilité de la guerre est liée à la nature et aux causes des conflits, ainsi qu'à l'agenda propre à chaque acteur impliqué et à l'intérêt qu'il peut avoir dans le déroulement et la prolongation de la guerre, l'installation dans une économie de guerre. Le temps qui compte en période de conflit, c'est d'abord celui des acteurs. Tant qu'ils restent déterminés, avec l'aide de leurs soutiens extérieurs éventuellement, à poursuivre le conflit, rechercher à tout prix des antidotes à la violence peut créer des illusions. Le temps, dit-on souvent, c'est de l'argent. Pour les acteurs des conflits internes, le temps c'est de l'influence, c'est la constitution d'une capacité de négociation. Durer dans la guerre, c'est peser dans le processus de paix, c'est compter dans le processus de règlement politique. Jouer sur le temps, gagner du temps est, ainsi, une arme redoutable aux mains des protagonistes du conflit. C'est à l'usure, en gagnant le pari d'inscrire leur combat dans la durée que les rebelles du RCD, ou un chef de guérilla comme Nyangoma au Burundi ont réussi à s'imposer comme interlocuteurs, les acteurs intermittents ou évanescents étant des laissés - pour - compte. Et c'est en fonction d'un agenda propre, correspondant à leurs intérêts égoïstes, que les acteurs peuvent faire preuve de surdité face aux appels d'urgence, aux injonctions ou aux souhaits répétés de « retrait immédiat des forces », de « se conformer sans délai à des accords », de « faire aboutir rapidement un processus de paix », etc. Le génie de tout processus de règlement consistera alors à faire converger ces temporalités divergentes vers une dynamique de solution. En attendant, l'on s'installe dans le conflit, bâtissant des institutions du temps de conflit, une administration des zones probablement conquises, une économie de temps de guerre, etc. C'est tout l'effet pervers des guerres qui durent, des groupes armés qui s'installent dans la durée, faute de conquérir le pouvoir. Le désenchantement et la précarité existentielle des guerriers peuvent conduire à l'emploi de méthodes peu recommandables, tels que les pillages, pour assurer la survie financière des espaces que l'on contrôle. Une guerre, hélas, l'on sait quand on la commence, et non quand on la termine.

L'après – conflit : le temps de la reconstruction

Le temps de l'après – conflit, comme celui du conflit proprement dit, pose d'emblée un problème de délimitation, tant les processus de sortie de crise sont élastiques, tirant sur le conflit et le post – conflit. Une étude empirique des dynamiques de sortie de crise dans les Etats d'Afrique centrale en proie aux conflits internes reste à faire. Quand commence la fin du conflit ? Cela est souvent difficile à déterminer. En tout état de cause, une résolution efficace

³ Gaud, M. Op. Cit.

⁴ Voir Du Bois de Gaudusson, J. « Nouveaux conflits, solutions nouvelles ? » Questions Internationales, n° 5, 2004, pp.4-5.

des conflits a besoin de prendre du temps, pour comprendre les logiques à l'œuvre dans le milieu considéré. C'est tout le paradoxe de la situation. L'on a besoin de mettre fin en urgence au conflit, le temps presse donc, mais pour y mettre un terme de manière durable, l'on a besoin de prendre du temps pour comprendre et agir à propos. C'est toute la dialectique entre la stabilisation et l'apaisement de la crise (temps court) d'une part et la solution du différend de base ayant conduit au conflit (temps long) d'autre part. Le calibrage dans le temps de la réponse à apporter à un conflit est fonction de la perception que l'on a du problème, du diagnostic opéré. Si l'on raisonne par exemple en termes humanitaires ou de droits de l'homme bafoués grossièrement, en termes de dysfonctionnements passagers d'une expérience démocratique en construction, il est évident que la tentation sera de concevoir des réactions de court terme, destinées à soulager la souffrance trop visible. Si en revanche la perception est plutôt réellement politique, alors on peut s'orienter vers des démarches plus structurantes, ayant une portée à moyen ou long terme. D'une logique de soulagement et d'apaisement, on passerait alors à une logique de paix durable proprement dite. La gestion de la crise dans le temps est donc étroitement liée non seulement à l'agenda des acteurs, mais aussi à la nature du diagnostic opéré par les manageurs du conflit. Un exemple est fourni à cet égard par ce qui s'est passé au Burundi suite à l'assassinat du président Melchior Ndadaye. Tout le monde ou presque ayant été pris de court sur la scène internationale, l'on a pensé dans un premier temps qu'il s'agissait simplement d'un problème mauvaise digestion d'une nouvelle donne politique avec la majorité Tutsi à la présidence de la République. Il fallait donc continuer à soutenir les modérés de l'échiquier politique, contre les extrémistes Hutu (partisans du monopole majoritaire, alors que Ndadaye soucieux de ne pas effrayer la minorité Tutsi était partisan d'un partage du pouvoir) et les milices Tutsi (qui n'admettaient guère l'éviction des Tutsi du pouvoir et y voyaient une menace pour leur survie physique en tant que groupe). Mais à partir de 1995, les assaillants prenant du poids dans la bataille sur le terrain, il a fallu changer discrètement de tactique et intégrer Nyangoma, alors installé au Zaïre, dans le processus de paix. Cette vision sera maintenue après le coup d'Etat de 1996 du Major Buyoya. Entre temps, le processus burundais aura consommé après Ndadaye deux autres présidents Tutsi, Ntariamira mort avec Abaririmana du Rwanda dans le fameux attentat du 6 avril 1994 près de l'aéroport de Kigali, et Sylvestre Ntumbunganya qui sera déposé par Buyoya justement.

Le temps post – conflictuel, qui tire encore sur le conflit, c'est la valse des accords de paix, ainsi que le ballet non moins important des négociations sur la mise en œuvre des accords de paix signés. Ce processus est un véritable concours de patience, hostile à toute improvisation et à toute précipitation. De fait, écrit Fabienne Hara, « différentes tentatives d'imposer des solutions externes, de les précipiter sans considération des logiques politiques et de montrer une efficacité basée sur des résultats symboliques et non sur un réel processus ont abouti à des échecs, détruisant petit à petit la foi des populations locales en la communauté internationale »⁵. La valse des accords, on l'a vécu en Angola, entre le MPLA et l'UNITA, au Burundi, en RDC. Pour ce dernier cas en particulier, il faut noter que les Accords de Lusaka du 10 juillet 1999 ont été signés de façon échelonnée : le jour même par les officiels congolais, le 1er août par le MLC de Bemba et le 31 août seulement par des représentants du RCD – Goma. L'application des Accords a « commencé » en 2001, le temps de leur méditation et de leur digestion par les différents protagonistes. Les Accords de Lusaka, optimistes sur le timing des acteurs, avaient prévu le démarrage du dialogue inter – congolais 45 jours après leur signature. En 2001, le médiateur Ketumile Masire en était encore à convoquer du 20 au 28 août à Gaborone un « pré-dialogue » devant arrêter la date, l'ordre du

⁵ Hara, F. « La diplomatie parallèle ou la politique de non-indifférence : le cas du Burundi » Politique Africaine, n° 68, Déc. 1997, p.81.

jour et le règlement intérieur du dialogue proprement dit lequel, après le premier échec d'Addis-Abéba en octobre 2001, se déportera en Afrique du Sud à Sun City, où les protagonistes congolais se donneront en un dombolo diplomatique fort peu reluisant. En somme, la technique bien huilée des accords de mise en œuvre des accords, avec les conditions, préalables, etc., est une technique de management du temps, qui débouche souvent sur l'institutionnalisation du transitoire. Il faut organiser la transition, des institutions transitoires attrape – tout le monde avec pour mission espérée la vaccination de la civilité politique à des guerriers qui ne l'avaient pas encore ou qui l'avaient déjà perdue. Ces transitions n'ont pas un timing maîtrisé et le risque est d'encourager l'instrumentalisation politicienne du précaire et la phobie d'une solution durable et définitive qui ferait disparaître des outils de chantage et de négociation. Le cas de la RDC avec l'expérimentation actuelle de la formule 1+4 est un cas vivant d'école, une transition sur fond de gel des positions de conflit et d'exacerbation de la crise en Ituri, sans aucune certitude de basculement à court terme vers des institutions stables.

Le temps dans le jeu de l'après – conflit, c'est aussi les médiations qui n'en finissent pas et qui consomment tant d'expertise ⁶. Elles n'aboutissent pas souvent du fait d'une gestion problématique du temps. Soit qu'il y ait impatience à aboutir à quelque chose, au risque d'aboutir à une solution totalement irréaliste et pas du tout adéquate, parce que non contextualisée. Cette impatience, manifestée par le recours aux dates butoirs, se heurte souvent malheureusement à la volonté de certains acteurs de gagner du temps. C'est ainsi que le Major Buyoya revenu par la force au pouvoir en 1996 ne pouvait que jouer la montre et le dilatoire devant l'hostilité affichée à son égard par le médiateur Nyerere, qui obtiendra du reste l'imposition d'un embargo contre le Burundi. Nelson Mandela, qui reprendra le flambeau après la mort de Nyerere, utilisera la technique du butoir aboutissant en quelque temps à l'accord du 28 août 2000, accord globalement jugé « hâtif » et « prématuré » ⁷. La hâte est également au fondement de calendriers tactiques ou simplement irréalistes et démagogiques, qui créent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Lorsque par ailleurs les médiations se chevauchent, les acteurs du conflit ont beau jeu de gagner du temps en jouant les médiateurs les uns contre les autres.

Le temps de l'après - conflit, c'est celui de la démobilisation des combattants, surtout parmi les rebelles, période très sensible qui peut s'allonger. Le cas actuel en République du Congo est illustratif de cela. La démobilisation des miliciens du Pasteur Ntoumi, que l'on croyait acquise au terme des accords croisés signés avec le gouvernement de Sassou Nguesso, n'en finit pas d'être repoussée.

L'après –conflit : donner du temps à la consolidation de la paix

L'après – conflit, c'est le temps du droit, lequel n'est pas totalement indifférent aux accélérations opportunes et nécessaires puisqu'il connaît l'urgence, le conservatoire et le transitoire, mais qui peut être difficile à accommoder au temps de la crise ou de la diplomatie. Et pourtant, son respect peut conduire aux solutions durables. L'affaire dite de Bakassi entre le Cameroun et le Nigéria a été instruite pendant presque 9 ans à La Haye et l'arrêt du 10 octobre 2002 est en train d'être mis en œuvre par une Commission mixte présidée par le

⁶ Voir Mballa Eyanga, C. « La médiation internationale dans les conflits internes en Afrique ». Thèse, troisième cycle, IRIC, Yaoundé, Nov. 1999.

⁷ Bachirou, « L'intervention des anciens chefs d'Etat africains dans le règlement pacifique des conflits en Afrique », Mémoire de DESS, IRIC, Yaoundé, oct. 2001.

mauritanien Ahmedou Ould Abdallah. Pour combien de temps ? Peu importe, dira – t – on. Pour réaliser une paix durable, l'on ne s'étriperait guère sur des questions de calendrier, encore que ce dernier soit rigoureusement respecté (une session tous les deux mois) depuis le lancement du processus suite à la rencontre à Genève des présidents camerounais et nigérian, sous les auspices du Secrétaire Général des Nations Unies, le 15 novembre 2002. Depuis lors, tambour battant, la Commission mixte a tenu neuf sessions alternativement à Yaoundé et Abuja. Question de battre le fer pendant qu'il est chaud, de rattraper le temps perdu sur le chemin du règlement diplomatique et judiciaire de cette crise. Les conflits internes sont concernés par les plaintes de la RDC contre l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et devant la Cour internationale de justice. Cependant, si le droit connaît l'urgence, sa régulation peut être fort en –deçà de l'urgence ressentie par les populations qui souffrent. La désaffection vis-à-vis du TPIR vue de Kigali est nette. De même, la RDC par la voix de ministre des droits humains Ntumba Luaba Lumu a exprimé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pendant sa 32ème session à Prétoria en 2002 son exaspération devant la lenteur à examiner sa plainte, alors que des personnes continuaient à mourir.

Le temps de l'après – conflit, c'est celui du deuil, de la mémoire, de la commémoration, de la réconciliation, de la cicatrisation des plaies individuelles et collectives ? C'est le retour aux temps des profondeurs, à la longue durée. Reconstruire des identités traumatisées exige une projection sur le long terme. Comme l'écrit avec pertinence François Grünewald, « lors des phases de sortie de crise, et notamment après des conflits qui ont duré longtemps et pendant lesquels des générations entières ont vécu dans les camps de l'exil, la reconstruction de la société est d'abord et avant tout un long processus de cicatrisation. On ne referme pas les plaies ouvertes dans les âmes et les cœurs par quelques décisions politiques prises à Washington ou à New-York. Il importe de donner du temps et non régir des dynamiques humaines nécessairement douloureuses selon un calendrier technocratique ou uniquement politique »⁸. C'est le rôle même de la consolidation de la paix, qui est d'autant plus importante que son non-accomplissement peut créer un effet de désenchantement de nature à pousser les anciens belligérants désillusionnés par des dividendes de la paix peu perceptibles à « perdre patience » et à reprendre les armes. Voilà, en tout état de cause, qui remet les choses en perspective et rappelle que la gestion des conflits est, pour l'essentiel, et particulièrement pour une Afrique centrale marquée depuis des décennies au fer rouge de la guerre, une question de ... temps.

⁸ Grünewald, F. « Les crises et les conflits sont prévisibles : c'est une réaction rapide et non un système d'alerte rapide qui manque ». Revue des Questions Humanitaires, Printemps 2000, p.37.

LE GOUVERNEMENT PERPETUEL EN AFRIQUE CENTRALE : LE TEMPS POLITIQUE PRESIDENTIALISTE ENTRE AUTORITARISME ET PARLEMENTARISME DANS LA CEMAC

Par **Mathias Eric OWONA NGUINI**, sociopolitiste, FPAE/ UY II

En Afrique centrale, « le problème du temps » se trouve au cœur de la configuration des chaînes de pouvoir comme rapport sociopolitiques et géopolitiques.

Le « temps politique » (Schedler et Santiso, 1998 : 5) se déroule dans un contexte marqué par la propension des acteurs hégémoniques dominant les dispositifs étatiques à s'éterniser au pouvoir. La « politique démocratique » qui s'est instaurée en Afrique centrale se trouve donc confrontée avec ces dynamiques à des problèmes de « management du temps » accrus par les manœuvres gouvernantes orientées vers la pérennisation inconditionnelle du pouvoir des leaders présidentiels. Et alors qu'on a enregistré dans l'espace politico-stratégique et politico-économique de la CEMAC, les expériences rapides de « rotation du leadership » (leadership turnover) depuis 1990 comme au Congo sous Lissouba (1993-1997), les équilibres politiques restent dominés par la persistance au cœur des institutions de pouvoir des cas de leaders disposant d'une remarquable longévité » (remarkably durable leaders, Bienen et Van De Walle, 1989 : 20).

La longévité gouvernante suprême demeure la norme en raison de la rareté des dynamiques d'alternance dans les expériences de démocratie des pays de l'Afrique centrale CEMAC où l'alternance n'est intervenue qu'en Centrafrique à l'occasion de l'accession au pouvoir en 1993 d'Ange Patasse et au Congo-Brazzaville en 1993 avec l'avènement au pouvoir de Pascal Lissouba. Les rythmes politiques de ces pays de la CEMAC géopolitiquement constitutifs de l'Afrique centrale du Centre-Ouest adossée au golf de Guinée pour sa façade maritime oscille toujours « entre autoritarisme et parlementarisme [Owona Nguini in 1999 : 146].

La mise en place des logiques de la démocratie dans ces pays d'Afrique centrale est en effet confrontée au souci des acteurs y contrôlant les axes étatiques de pouvoir, de se doter d'« une machine à capter le temps » [Chemillier-Gendreau. 1997 : 826]. Et à ce sujet, les opérateurs politiques gouvernants exploitent des visions conservatrices et inhibitrices de la « temporalité politique » pour canaliser les dynamiques de « démocratisation » par des stratégies d'accentuation de leur durée au pouvoir [Santiso, 1991 : 1085].

L'examen des logiques politiques d'organisation d'une longévité gouvernante quasi-vitale dans l'Afrique centrale CEMAC apparaît dans la trajectoire historique des leaders étatiques du Gabon, du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, du Congo ou du Tchad, et révèle une certaine façon d'« habiter le temps » [Chesneaux 1996]. Les leaders étatiques de ces pays d'Afrique du Centre-Ouest vont exploiter les logiques temporelles et organisationnelles de la « restauration autoritaire » pour développer leurs chances de survie au pouvoir en domestiquant les dynamiques de la politique démocratique [BAYART].

Les modes d'action mobilisés par les équipes gouvernantes liées au président Biya (Cameroun), Bongo (Gabon), Deby (Tchad), Obiang Nguema (Guinée Equatoriale) et même Sassou Nguesso (Congo) en dépit de son éclipse présidentielle entre 1993 et 1997, s'efforcent d'immuniser leur inamovibilité dirigeante en canalisant « la régulation de la circulation des élites et la dévolution du pouvoir par les urnes » liées aux « ouvertures démocratiques ». Une appréhension adéquate de l'optique de pérennisation du pouvoir des leaders présidentiels des Etats de la CEMAC doit en saisir les sources historiques dans les différentes « formes de gouvernement personnel » (forms of personal rule) qui ont précédé la reconfiguration des temporalités politiques indigènes par les dynamiques de démocratisation comme ailleurs en

Afrique noire [Jackson, Rosberg, 1982 : 80-81]. Les tactiques et stratégies monopolistes qui se développent dans un contexte de démocratisation peuvent participer de visées consistant à surmonter le fait que « la démocratie entérine l'existence de gouvernements pour un certain temps, (pro tempore) » [Santiso, 1994 : 1083. Et à ce niveau, les leaders étatiques de l'Afrique centrale CEMAC se conduisent comme des entrepreneurs et opérateurs politiques orientés vers le développement de ressources de « monopolisation du pouvoir » à même d'installer les moyens de domination portés vers un gouvernement perpétuel ou quasi-perpétuel [Joseph, 1990 : 52].

Le présidentialisme perpétuel, un gouvernement ad vitam et ad hominen

Les manœuvres gouvernantes s'opèrent alors sur le terrain de « l'allocation du temps » afin d'obtenir un relâchement accentué des contraintes institutionnelles démocratiques préférant des « périodes écourtées » plutôt que des « périodes de longue durée » quant à l'établissement et à l'aménagement de la « durée » de la « dévolution temporaire du pouvoir » [Santiso, 1994 : 1083]. Pour ce, les opérateurs présidentiels et gouvernementaux entreprennent par une « instrumentalisation politique du droit », d'asseoir la structuration du gouvernement perpétuel par des actions visant dans ces « expériences africaines » à « pérenniser la prépondérance de la fonction présidentielle dans l'organisation constitutionnelle et politique des pouvoirs publics » [Owona Nguini et Mutations, 2001 : 10].

Le gouvernement perpétuel ou quasi-perpétuel qui s'exprime dans l'organisation normative ou effective de perspectives de pérennisation du pouvoir suprême – comme orientations structurantes au Cameroun, au Gabon, au Congo-Brazzaville, au Tchad ou en Guinée Equatoriale – canalise les chances de « renouvellement politique » en différant l'institutionnalisation consistante de « l'alternance régulière » [Joseph, 1990].

En RCA, où l'on a assisté à une alternance en 1993 au profit d'Ange Patasse [Enjeux n°10 : 36], la stabilité ne s'est pas implantée et la reconduction électorale du président Patasse n'a pas empêché que ce pays s'installe dans « des crises internes à répétition » [Ntuda Ebode, 2002 : 36].

La répression temporelle de la succession légale par le gouvernement illimité

Les gouvernants de l'Afrique centrale CEMAC instrumentalisent et mobilisent leur contrôle de la position présidentielle comme horloge centrale d'un temps politique visant à canaliser les « politiques de transition » par la conduite conservatrice d'« un changement en termes de formation politique et de régime » [Owoeye in Coumba Diop et Diouf 1999 : 437-438]. Les stratégies dirigeantes des leaders étatiques et ces groupes à eux coalisés sont alors engagées dans une perspective différant « la succession légale » et « les transferts ordonnés de pouvoir » par la mise en valeur des techniques et pratiques du gouvernement perpétuel basée sur l'organisation d'une inamovibilité gouvernante de facto [Coumba-Diop et Diouf, 1999 : 11]. Ces stratégies d'installation d'une longévité gouvernante intangible ou se considérant comme telle correspondent à des perceptions et représentations temporelles en rapport avec un « passé d'autoritarisme » qui est mobilisé pour conforter le gouvernement perpétuel basé sur une conception ad vitam ou ad vitam aeternam du pouvoir [Zakaria, 2003 : 167].

Le gouvernement perpétuel comme gouvernement à durée indéterminée

Les entrepreneurs politiques et étatiques dont les stratégies d'action sont modelées par le souci d'une (re) production pérenne et éternelle de leurs machines de pouvoir immunisent leurs positions présidentielles gouvernementales contre « le processus de renouvellement

politique » en canalisant les chances institutionnelles et transactionnelles d'« une relève totale par l'élection d'un nouveau gouvernement ou d'un nouveau parti à la faveur d'un processus électoral » [Joseph, 1990 : 46-47]. Ce faisant, les opérateurs gouvernants et dirigeants mobilisent leur contrôle déterminant sur l'arène institutionnelle (maîtrise des majorités gouvernementales et parlementaire, exploitation des ressources éminentes d'un constitutionnalisme sémi-présidentiel ou néo-présidentiel) pour (ré) introduire les logiques d'un gouvernement perpétuel comme monopolisation inamovible du pouvoir en rapport avec les figures tropicales et équatoriales de « la démocratie illibérale » [Zakaria, 2003]. Les manœuvres dirigeantes d'organisation de l'inamovibilité magistrale et impériale de ces leaders présidentiels exploitent remarquablement « l'inertie institutionnelle » ainsi que « l'opacité des jeux politiques et des élections elles-mêmes » [Roubaud, 2001 : 53 et 96]. Les logiques de situation qui prévalent alors avec le gouvernement perpétuel comme gouvernement à durée indéterminée conduisent à un pouvoir d'office comme pouvoir marqué par le complexe de Matusalem [Owona Nguini, 2004]. Les présidents Biya, Bongo, Obiang, Sassou Nguesso s'inscrivent dans des machines de pouvoir où les offices présidentiels et gouvernementaux sont structurés comme des offices éternels et sempiternels qui sont censés favoriser « le maintien à vie au pouvoir » [Mutations, 2001 : 9].

La pérennisation inconditionnelle du pouvoir dans le gouvernement perpétuel

Les préoccupations de pérennisation inconditionnelle du pouvoir dans l'Afrique centrale CEMAC montrent comment les opérateurs privilégiés et protégés de l'installation des présidences comme charges suprêmes vitales ou sémi-vitales basées sur une longévité gouvernante immodérée et intempérée, profitent du fait que « la transition dite démocratique et ses variations (confiscations/retours autoritaires ou dérives libérales) s'effectuent dans un même site et intéressent les mêmes acteurs » [Coumba-Diop et Diouf, 1999 : 22]. L'allocation des positions présidentielle comme rentes viagères ou sémi-viagères de pouvoir semblait avoir été contrecarrée par la « génération constitutionnaliste des années quatre vingt dix (1990) » dont « l'inspiration néo-libérale » apparaissait « pourtant prédominante sur le continent africain » [Cabanis et Martin]. Pourtant ce mode d'allocation basé sur une conception emphytéotique au pouvoir, se manifeste comme un révélateur de « comportements à nouveau autoritaires » [Cabanis et Martin, 1999 : 26]. L'occupation emphytéotique des domaines gouvernants par les détenteurs quasi-perpétuels ou perpétuels des charges présidentielles-gouvernementales s'exprime par des « réformes constitutionnelles » qu'on pourrait considérer comme « des stratégies visant à pérenniser le pouvoir des régimes en place » [Ntuda Ebode in Mutations, 2004 : 10]. Les « maîtres centraux » de pouvoir que sont les présidents Biya, Bongo, Sassou Nguesso, ou Idriss Deby usent alors de leurs chances administratives et représentatives accumulées par leurs formations partisans dominant que sont le RDPC, le PDG ou le DCT, le PDGE et le MPS qui disposent de majorités institutionnelles opérant comme de véritables concessions de monopole et de rente.

L'exploitation néo-autoritaire ou crypto-autoritaire du temps de la démocratisation

La domination présidentielle et gouvernementale des leaders étatiques de l'Afrique centrale CEMAC permet à ces opérateurs hégémoniques et oligopolistiques de desserrer les contraintes de compétitivité et de représentativité liées à des élections libres opérées dans des intervalles réguliers qui font que la démocratie fonctionne comme « un gouvernement pro tempore » (Democracy as government pro tempore) [Linz, 1998 : 19]. Les « temporalités de la démocratisation » sont alors exploitées dans une perspective conservatrice et/ou démobilisatrice comme lorsque les opérateurs des coalitions gouvernants et dirigeants

utilisent leur maîtrise majoritaire pour réviser les dispositions constitutionnelles limitant les mandats présidentiels : [1994]. De telles initiatives font l'objet de discussions fortement favorables au Gabon ou au Tchad dans les milieux de pouvoir montrant comment de nombreux acteurs des classes gouvernantes font montre de propensions politiques « à s'éterniser aux affaires » [Mutations, 2004 : 7]. C'est cette même éthique du « gouvernement perpétuel » comme « gouvernement sempiternel » qui a été exprimée en janvier 2004 par les personnalités alliés à la classe gouvernante camerounaise menée par le président Paul Biya et dominée par son parti gouvernemental le RDPC, personnalités telles que Mme Françoise Foning député-maire et Grégoire Owona, favorables à une révision constitutionnelle supprimant les limitations des mandats présidentiels au Cameroun [Owona Nguini, 2004]. Dans les débats politiques de ces pays, de telles initiatives et tentatives révèlent les entreprises simultanément conformistes et immobilistes de pouvoir freinant temporellement les dynamiques de transition démocratique par des démarches « d'habileté politique » (political crafting) pouvant évoluer vers le blocage de la « consolidation démocratique » ou l'engrenage de « la destruction démocratique » [Linz et Stepan, 1989 : 41-61].

La problématique viagère du temps politique dans le gouvernement perpétuel

La « logistique » (machine opérationnelle et transactionnelle) et la « stylistique » (doctrine informationnelle et décisionnelle) du gouvernement perpétuel ou quasi-perpétuel en Afrique centrale CEMAC induisent des propensions néo-autoritaires fortement favorisées par les techniques de pouvoir mobilisant les inamovibilités gouvernantes qui peuvent déstabiliser les dynamiques de la démocratisation [Owona Nguini, 2004]. Les techniques de pouvoir qui favorisent la centralisation conservatrice et inhibitrice du temps politique par la perpétuation de la longévité présidentielle-gouvernementale induisent des dynamiques évoluant vers des configurations politiques sans « limite temporelle » (time-limit) ou « limite indéterminée » (undetermined limit) [Linz, 1998]. Les stratèges-théoriciens et les stratèges-praticiens du gouvernement perpétuel ou quasi-perpétuel en Afrique centrale vont tirer profit de l'appareillage conservateur du pouvoir pour différer temporellement « la politique de succession » en développant des techniques juridiques et politiques de canalisation des possibilités d'une mise en jeu effective de la charge suprême de gouvernement [Hughes and May 1987]. Le développement d'une telle « problématique du temps » est effectivement orientée par des visées conservatrices et stérilisatrices faisant intervenir différentes tactiques et techniques concessionnelles pour immuniser les axes présidentiels-gouvernementaux contre une « détermination du temps » capable d'accélérer le temps politique des pays d'Afrique centrale au moyen de la mise en œuvre temporelle et structurelle d'alternances régulières [Elias, 1996]. La longévité gouvernante monopoliste ou quasi-monopoliste qui apparaît dans la persistance du pouvoir des leaders étatiques de l'Afrique centrale CEMAC réduit les chances d'une « solution rationnelle au problème de la succession » par la démocratie, parce que des conduites néo-autoritaires favorisant le traitement des problèmes de « transfert et d'usage du pouvoir » dans une optique instruisant le gouvernement perpétuel comme « pouvoir charismatique » [Sylla, 1982 : 27].

L'inamovibilité gouvernante et l'organisation viagère du pouvoir présidentialiste

Le complexe de Matusalem qui favorise l'inamovibilité gouvernante repose sur des cadrages temporels fixistes et immobilistes basés sur l'intangibilité et l'incessibilité temporelles des inamovibles présidentiels comme caractéristiques d'une organisation viagère ou semi-viagère du pouvoir posant le pouvoir suprême présidentialiste ou sémi-présidentialiste comme

position solaire commandant la rotation gravitationnelle des élites gouvernantes autour des centres présidentiels de force. Ce faisant, les dynamiques d'inamovibilité gouvernante favorise une construction fataliste des axes étatiques de pouvoir comme axes organisateurs d'un « pouvoir à vie » basé sur la phagocytose du « processus démocratique » [Owona Nguini in Mutations, 2001 : 10]. Les logiques d'action et d'opération qui sont alors mobilisées donnent lieu à une instrumentalisation néo-monopoliste ou sémi-monopoliste de « la prégnance du passé autoritaire » afin de biaiser la « temporalité politique » liée au « nouvel horizon démocratique » [Santiso, 1996 : 170-171]. De telles configurations basées sur des conceptions immobilistes ou conformistes de la « politique du temps » sont utilisées pour pérenniser la persistance de dynamiques hégémoniques et monopolistiques manipulant et instrumentant les dispositifs du pouvoir étatique comme des rentes de position.

[Schmitter et Santiso, 1998]. Dès lors, une « conception patrimoniale du pouvoir » s'exprime de façon récurrente révélant « la faible capacité d'adaptation des pouvoirs politiques et des techno-structures étatiques, du fait de leur imbrication à la nouvelle donne de la gouvernance. Imbrication qui est un héritage du parti unique » [Ango Ela, in Ango Ela, 2001 : 69].

Les logiques patrimoniales liées aux expressions multipartistes et néo-monopolistes du gouvernement perpétuel en Afrique centrale comme gouvernement inconditionné et inconditionnel ont fait plonger certains processus de démocratisation comme celui de la Centrafrique qui a été perçu comme « un facteur de déstabilisation sous-régionale » [Ntuda Ebode, 2003 : 60]. La structuration viagère du pouvoir renforcée du contrôle oligomonopolistique des ressources de rente et de traite dans le contexte néo-monopoliste de canalisation des transitions démocratiques dans la zone CEMAC, peut aussi favoriser une conception paresseuse et immobiliste assimilant la longévité gouvernante de l'inamovible suprême avec la « longévité politique de son ethnie » comme on l'a vu avec l'« houphouetisme » en Côte-d'Ivoire [Ntuda Ebode, 2003 : 33]. Les figures politiques de la pérennisation inconditionnelle des pouvoirs en Afrique centrale révèlent en effet d'un paradigme perpétualiste du pouvoir qu'on peut appeler le gouvernement perpétuel-personnel comme construction temporelle d'une concession viagère ou sémi-viagère du pouvoir présidentiel.

Le paradigme du gouvernement perpétuel comme pouvoir temporel inconditionnel peut être – pour ces configurations africaines dont font partie les formations politico-étatiques de l'Afrique centrale CEMAC – appelé le paradigme houphouëtiste basé sur une conception du pouvoir suprême basé sur la vigilance saurienne d'un géronte princier.

Ce « paradigme crocodilien » du pouvoir est précisément à l'origine des problèmes de stabilité que connaît la Côte-d'Ivoire en raison d'une gestion des affaires par le président Houphouët dont le moteur était basé sur une conception. Après lui, le « déluge » [Jeune Afrique, 2004]. L'archonte ivoirien était grand maître du gouvernement perpétuel basé sur la primauté éternelle du maire central a bloqué la mise en place d'un jeu institutionnel consolidé autour de la succession qui soit un « jeu basé sur la consistance temporelle » livrant son pays aux aléas du déluge des luttes dérégées de succession [Bates, 1997].

Le temps politique illimité du paradigme houphouëtiste et le syndrome de la succession comme déluge

Le paradigme houphouëtiste est à l'origine du « syndrome pro-diluvien » cultivé par les hiérarques présidentiels de l'Afrique centrale engagés dans des stratégies inflatoires et dilatoires de longévité qui favorisent à moyen terme le recours des acteurs concurrents à des démarches crisogènes et belligènes pour accéder aux rentes présidentielles et gouvernementales de position [Owona Nguini, 2004].

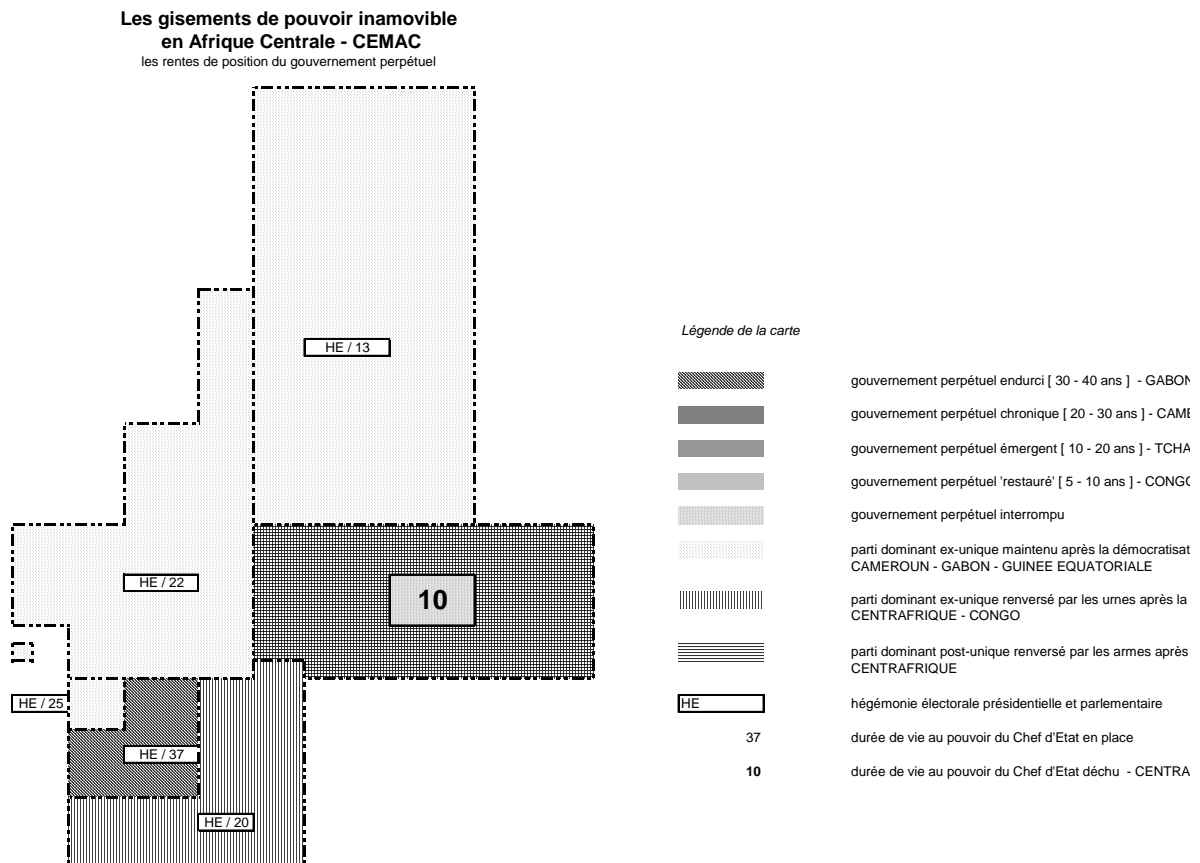
Le souverainisme immunitaire et éternitaire lié au gouvernement perpétuel entend s'appuyer sur « la longue durée autoritaire » pour canaliser « l'instant libéral » susceptible d'orienter le changement politique vers un « développement démocratique » pouvant déboucher sur la relève gouvernementale et présidentielle [Sindjoun, 1994 : 217]. Ce faisant, il peut s'appuyer sur le contrôle politico-économique de ressources de rente comme le pétrole, son rôle patrimonialiste faisant l'objet de convoitises intérieures et extérieures susceptibles de faire muer « la paix civile » en « guerre perpétuelle » en raison de la forte sensibilité de la gestion pétrolière de ces pays du Golfe de Guinée à neutraliser « l'enjeu démocratique » [Ntuda Ebode, 2004 : 469].

Le gouvernement perpétuel des leaders étatiques de l'Afrique centrale géré de façon conservatrice « le problème de l'institutionnalisation de la gouvernance » en concentrant dans les ressources publiques à des « préoccupations de maintien (maintenance purposes) » définies sur la base d'échanges politiques et économiques basés sur une « réciprocité » clientéliste multipliant les conflits sociaux et politiques de distribution [Hyden, 1992 : 259-263]. Dès lors le gouvernement paratemporel et inconditionnel des présidents de la CEMAC devient un pouvoir incalculable et imprévisible essayant de se défaire de « la limite du temps aux pouvoirs absolus » [Mutations, 2004].

L'organisation d'un gouvernement *pro tempore* : condition nécessaire de sécurité

Les logiques de perpétuation du pouvoir basées sur la rétention de son institutionnalisation consiste dans le temps au sein des Etats de la CEMAC, est une marque du « déficit démocratique » parce qu'elles font dépendre les hypothèses du transfert des charges présidentielles – gouvernementale de mécanismes informels susceptibles d'alimenter une « source d'éclatement des sociétés politiques » en les soumettant à la menace du déluge post-successoral [Eteki in Ango Ela, 2001 : 195]. Le gouvernement perpétuel donne lieu à une logique patrimoniale et artisanale qui favorise « le straddling » entre « les pouvoirs économiques et les pouvoirs politiques » et empêche que soient utilisées des techniques institutionnelles et industrielles de rationalisation du temps mieux à même d'éviter que les compétitions de succession ne se transforment en « conflits d'accaparement des rentes » [Hugon, 2001 : 157-159].

Les autres leaders de l'Afrique centrale ont comme au Cameroun réalimenté les moteurs d'un gouvernement immunitaire et éternitaire pour canaliser les temporalités démocratiques liées à « l'accélération du changement politique entre 1990 et 1992 » [Mehler in Dalioz, Quantin, 1997 : 95]. Les présidents Biya (Cameroun), Sassou Nguesso (Congo), Bongo Ondimba (Gabon), Obiang Nguema Mbasogo (Guinée Equatoriale) et Deby (Tchad) usent de la maîtrise hégémonique des scènes gouvernementales et parlementaires par les appareils partisans du RDPC, du PCT, du PDGE et du MPS pour conforter leurs rentes de pouvoir en exploitant la « tradition de monopole politique » dans la pérennisation gouvernante via la maîtrise de « la compétition électorale » [Sindjoun in Sindjoun, 1999]. Il importe pourtant de mettre en place une « géopolitique de la gouvernabilité » en Afrique centrale, en remplaçant la dynamique temporelle auto-immunitaire et le gouvernement perpétuel par le Temps compétitif du « gouvernement parlementaire de l'Etat vers les pays de l'Afrique centrale », ceci pour éviter les conflits [Owona Nguini in Ango Ela, 2001 : 210]. Le gouvernement rationnel suppose un temps conditionnel, un temps limité qui renvoie à la séparation temporelle des pouvoirs opposée aux inamovibilités gouvernantes.



Bibliographie

- Anareas SCHEDLER et Javier SANTISO, « Democracy and Time : An Invitation », INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE REVIEW Vol.19, n°1, pp 5-18.
- Henry BIENEN et Nicolas VAN DE WALLE, "Time and Power in Africa" AMERICAN POLITICAL SCIENCE REVIEW, Vol 85 n°01, 1985 (18-34).
- Mathias Eric OWONA NGUINI, "Les rapports Etat-Société civile dans le processus politique en Afrique centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du droit".
- AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, Vol 4, n°2, 1999, pp 143-188.
- Monique CHEMILLIER-GENDREAU, "Pour une approche politique du temps. En lisant Jean CHESNEAUX », Revue Française de Science Politique, Décembre 1997 (pp 823-828).
- Javier SANTISO, « Théorie des choix rationnels et temporalités des transitions démocratiques », L'année sociologique, 1997, 47 n°2 125-148.
- Jean CHESNEAUX, Habiter le temps : passé, présent, futur. Esquisse d'un dialogue politique, Paris : BAYARO, 1996.
- Jean François Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire : La Baule et puis après ? », Politique Africaine n°93, Octobre 1991, pp 5-20.
- Samuel Jackson, Carl ROSBERG, PERSONAL ROLE IN BLACK AFRICA.
- Javier SANTISO, "à la recherche des temporalités de la démocratisation" (Lectures critiques), Revue Française de Science Politique, n°6, Décembre 1994, (pp 1079-1085).
- Richard JOSEPH, « le renouvellement politique en Afrique subsaharienne : un défi pour les années 1990 », Afrique 2003 n°3, Novembre 1990 (pp 45-53).
- Mathias Eric OWONA NGUINI, « modifier la loi ne garantit pas le pouvoir à vie », (Entretien avec Aimé Robert BIHINA), Mutations n°577 du 18-12-2001 : 10.
- Joseph Vincent NTUDA EBODE, « Centrafrique : après le Cameroun...le Tchad ? », ENJEUX n°10, Janvier-Mars 2002, p.36.
- Jide OWOEYE, « Les politiques africaines de transition sont-elles en panne ? Le cas du Nigeria » in Noman-COUMBA DIOP et Mamadou DIOUF (Direction). Les figures du politique en Afrique : des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus, Paris : CODESRIA-KARTHALA, 1999, p 437-461.
- Manon COUMBA DIOP et Mamadou DIOUF, « Introduction ». Les figures du politique en Afrique..., 1999, pp 7-26.
- Fareed ZAKARIA, L'Avenir et la liberté : la démocratie illibérale aux Etats-Unis et dans le monde, Paris : Odile JACOB, 2003.
- François ROUBAUD, « Démocratie électorale et inertie institutionnelle à Madagascar », L'Afrique _____, Paris : KARTHALA-CEAN, 2001 : p 85-98.

Mathias Eric OWONA NGUINI, Notes sur le gouvernement perpétuel en Afrique, publié 2004.

André CABANIS et Michel Louis MARTIN, Les constitutions d'Afrique Francophone, Paris : KARTHALA, 1999.

Joseph Vincent NTUDA EBODE, « Les risques de débordement font reculer les chefs d'Etat », Mutations n°1109, mars 2004, p 10.

Juan J.LINZ, « Democracy's Time Constraints », International Political Science Review, Vol 19, n°1, 1998, pp 19-37.

Juan LINZ et Alfred STEPAN, « Political Crafting of Democratic Consolidation or Destruction S.E uropean and South American Comparisons » in Robert PASTOR (ED.). Democracy in the Americas. Stopping the pendulum. New-York, Holmes and Meier Publishers, 1989, p 43 et suiv.

Juan J. LINZ, "Democracy's Time Constraints". International Political Science Review, Vol.19, n°1 1998, pp 19-37.

Arnold HUGUES et Koy May, "The Politics of Succession in Black Africa", Third World Quarterly, Janvier 1988 pp 1-22.

Norbert ELIAS, du Temps. Paris : FAYARD, 1996.

Lanciné SYLLA, « Succession of the charismatic leader : The Gordian Knot of African Politics », DAEDALUS, Spring, 1982, pp 11-28.

Javier SANTISO, "Les horloges et les nuages : temps et contretemps des démocratisations", HERMES n°19, 1996, pp 165-182.

Philippe C. SCHMITTER et Javier Santiso, « The temporal dimensions to the consolidation of democracy », International Political Science Review, n°19, 1998, pp 69-92.

Paul ANGO ELA, "La militarisation de la société civile" in Paul ANGO ELA (Ed.) La prévention des conflits en Afrique centrale...2001, pp 67-84.

Joseph Vincent NTUDA EBODE, « Côte-d'Ivoire : au-delà de l'ivoirité », Diplomatie n°2, Mars-Avril 2003, pp 33-35.

Robert BATES, « Institutions as Investments », Journal of African Economies, Vol.6, n°3, pp 272-282.

Luc SINDJOUN, « Dynamiques de civilisation de l'Etat et de production du politique baroque en Afrique Noire », VERFASSUNG UND RECHT, n°2, 1994, pp 191-230.

Joseph Vincent NTUDA EBODE, « Les enjeux pétroliers du Golfe de Guinée », Diplomatie n°7, Février-Mars, 2004, pp 44-47.

Goran HYDEN, « Reciprocing and Governance in Africa » Goran HYDEN (ED). Governance and Politics in Africa, Willian-Aurelien ETEKI MBOUMOUA "Eléments d'une culture de la paix en Afrique centrale", in Paul ANGO ELA (ED); La Prévention des conflits en Afrique centrale... 2001, pp 189-199.

Philippe HUGON, "L'économie des conflits en Afrique" La revue internationale et stratégique n°43, automne 2001, pp 152-169.

Andreas MEHLER, « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu », in Jean Pascal DALOZ et Patrice QUANTIN (Dir). Transitions démocratiques africaines, Paris : Karthala, 1997, pp 95-138.

SINDJOUN Luc, « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat-seigneurial » in Luc SINDJOUN, La révolution passive au Cameroun, 1999 : 269-325.

OWONA NGUINI Mathias Eric, « Les régimes géopolitiques et sociopolitiques de la guerre et de la paix en Afrique centrale : entre militarisme et parlementarisme (économies régionales du pouvoir et de la violence) ».

Paul ANGO ELA (Ed) La prévention des conflits en Afrique centrale, Paris : Karthala, 2001, pp 201-216.

FRANC CFA OU L'HISTOIRE D'UNE HORLOGE MONETAIRE EN PANNE

Par ANANGA OMGBA, Historienne de l'Economie.

Très souvent, à la question de savoir pourquoi en zone CEMAC, on a l'impression d'un grand « ratage » ou d'un grand gâchis économique et financier alors que les pays qui constituent cette communauté présentent un réel potentiel de développement, la plupart des réponses avancées privilégient soit une approche globale purement macro-économique, soit une approche politique, voire socio-culturelle ou les trois en même temps. Mais la complexité du problème fait qu'elles n'ont pas encore permis de dégager une réponse globale fiable au retard de développement de l'Afrique noire. De ce point de vue, il semble important d'explorer d'autres pistes afin, pourquoi pas, de trouver d'autres éléments d'explication. C'est ce constat qui nous amène aujourd'hui à nous poser la question de l'efficacité du système monétaire des pays de l'ancienne zone BEAC. La question est : quelle est la portée réelle du régime monétaire africain dans la lutte contre la pauvreté ? En d'autres termes, la politique monétaire menée en Afrique centrale est-elle appropriée pour sortir les africains du sous-développement ?

La réponse à cette question passe, bien entendu, par l'analyse des principes et de l'organisation du système qui régit les relations monétaires entre les pays de la CEMAC et la France afin de mettre en lumière ses principales implications dans les systèmes économiques auxquels il se rapporte...

En signant avec la France le 21 novembre 1972 une Convention de Coopération monétaire, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Tchad et la République Centrafricaine¹ « font » le choix, disent-ils, de la continuité dans la stabilité monétaire (*Article 1 de la Convention*). L'importance de la démarche n'est compréhensible que si on se rappelle le contexte monétaire et financier qui a amené à ce choix.

La volonté affichée par les signataires des textes de 1972 est d'apporter une réponse formelle à la décision américaine du 15 Août 1971 de suspendre la convertibilité du dollar en or². Dans ce contexte mondial où les réserves d'or des Banques Centrales (garantie monétaire) fondent assez rapidement pour cause de préservation des parités avec le dollar, le but est de limiter au maximum les conséquences des fluctuations monétaires aggravées par une inflation galopante. C'est dans ce sens que la Convention fixe à partir de quatre principes apparemment simples le cadre juridique dans lequel s'exerce encore aujourd'hui la politique monétaire des pays de la CEMAC. Ces principes sont :

La parité fixe entre le franc de la Coopération Financière d'Afrique Centrale ou FCFA³ et le Franc français. Par ce principe on fixe les modalités à respecter pour préserver la valeur externe de la nouvelle monnaie. A défaut de l'éliminer, la parité fixe permet de minimiser au maximum le risque de change. Ce qui permet à la France de sécuriser les sources d'approvisionnement en les soustrayant des aléas de la spéculation et des fluctuations des prix. D'un autre côté, le taux de change fixe garantit aux africains des gains stables dans leurs opérations d'exportation...

¹ La Guinée Equatoriale rejoint la Zone Franc en 1985 et le FCFA remplace l'Ekwélé guinéen. Depuis

² C'est la fin du système monétaire international créé en 1944 à Bretton Wood.

³ *A ne surtout pas confondre avec le FCFA ou le « Franc de la Communauté française d'Afrique » ayant cours en Afrique de l'Ouest... Attention, ce n'est pas pareil !!*

	Masse monétaire (en mds de FCFA)								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun	560,6	531,6	554,2	688,6	745,6	843,6	1001,1	1127,2	1329,1
RCA	115,3	120,2	126,1	116,3	97,5	108,3	110,9	109,7	104,9
Congo	159,9	160,8	184,2	195	174,2	210,9	334,3	258	291,7
Gabon	296,3	346,2	398,2	464,8	456,3	448,8	525,2	567,8	601,5
Guinée Equatoriale	7,8	11,6	16,5	18	23	36,2	47,9	64,7	99,1
Tchad	62,6	93,8	118,6	114,9	108,6	104,3	123,3	170,8	188,2
CEMAC	1202,5	1264,2	1397,8	1597,6	1605,2	1752,1	2142,7	2298,2	2614,5

	BEAC : Evolution des taux d'intérêt court terme								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux d'appel d'offre	7,5	8,6	8,15	7,5	7	7,6	7,1	6,5	6,38
Taux de prise en pension	9,25	10,75	10,19	9,5	9	9,6	9,1	8,5	8,38
Taux de pénalité des banques	15	15	15	15	15	15	15	15	15

	Dettes totales (en mds de FCFA)								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun	4622595	4663654	4931824	5448256	5853980	5806171,2	6561110	6111754	n,d
RCA	493018	472054	477323	515407	542210	558853,2	609180	601793	n,d
Congo	3005853	2995996	2681296	2959943	3020210	3094288,4	3469770	3295568	n,d
Gabon	2315739	2175640	2205508	2497069	2610750	2445674,4	2836450	2498797	n,d
Guinée Equatoriale	159898	145708	144783	165187	180540	166610,8	176080	175113,7	n,d
Tchad	459706	450098	510065	598876	644280	702101,6	792360	809232	n,d
CEMAC	11056,8	10903,2	10950,8	12184,7	12852,0	12773,7	14445,0	13492,3	0

Source : BEAC

Le libre transfert des capitaux.

Ce principe est le corollaire logique de celui sur la fixité des parités. Son application donne la possibilité aux expatriés de rapatrier de manière sécurisée leurs bénéfices commerciaux et facilite pour les locaux, les échanges monétaires et financiers entre la France et la CEMAC. Notamment dans le cadre de partenariat commerciaux ou de transfert de technologie⁴.

La centralisation des réserves de change des pays Africains dans un Compte à vue dit Compte d'opération ouvert auprès du Trésor Français. Ces réserves de changes proviennent principalement des opérations d'import/export. Les réserves de changes jouent ici le rôle capital de couverture que joue la monnaie métallique dans le système de l'étalon Or...

La garantie de convertibilité illimitée donnée par la France à l'émission de la monnaie africaine. En clair, cela signifie que lorsque les réserves de change ne sont pas suffisantes (en cas de déficit du compte d'Opération, par exemple) pour assurer le maintien de l'activité extérieure des pays africains, la France, sous certaines conditions, avance des fonds pour leur

⁴ Actuellement, on recense très peu de transferts de technologie dans la CEMAC, la préférence va à la livraison de structure « clé en main » parfois sans contrat de maintenance.

éviter une crise de liquidité. Ces fonds sont remboursables selon une procédure prévue par la Convention de Compte d'opération signée le 13 mars 1973...

Ces principes s'appliquent à l'économie grâce à une **organisation qui repose sur trois supports** :

- Le Compte d'opération dont nous avons déjà parlé,
- Le Compte de correspondant logé à la Banque de France. Le Trésor français ne peut créer de monnaie, elle assure la convertibilité du CFA grâce à ce compte.
- La BEAC a pour rôle de mettre en œuvre, de superviser et coordonner les actions de cette « nouvelle » politique. Elle remplace, en reprenant ses fonctions, la très désormais ancienne Caisse d'émission ou plutôt la Banque des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun en place depuis 1959. La BEAC est gérée conjointement par les Français et par les Africains.

A l'analyse des textes de la Convention de 1972, on peut dire sans risque de se tromper que l'avènement de la Coopération monétaire n'est pas dictée par des impératifs internes de construction d'une zone économique et monétaire africaine, mais bien par la conjoncture internationale et par la volonté politique de la France plus fragilisée que ses voisins par la fin de l'Etalon or. La préservation de la valeur externe du FCFA est donc à la base de la Coopération monétaire entre la France et la CEMAC. A partir de ce constat, on peut d'ores et déjà douter de l'aptitude de cette Convention à promouvoir aujourd'hui, de manière efficace le développement économique et financier de la CEMAC. Cela tient moins à la philosophie dont elle s'inspire qu'à la nature du régime monétaire qu'elle impose...

Un régime monétaire anachronique ?

Tout d'abord, le régime monétaire institué par la Convention de coopération monétaire de 1972 tire sa légitimité de la théorie quantitative de la monnaie⁴ dite aussi théorie de circulation de la monnaie. Elle est née en Europe à la fin du 18^{ème} siècle et est aussi connue sous les vocables de théorie classique, néoclassique ou monétaristes⁵. Rappelons très brièvement ses principales lignes...

D'après cette théorie, la quantité de monnaie est déterminée de façon exogène par la Banque Centrale qui se fonde non pas sur la demande de monnaie liée aux besoins de l'économie, mais plutôt sur le niveau général des prix ou des taux d'intérêt (phénomènes réels). Cette théorie tend à démontrer qu'il existe un lien de causalité entre la variation de la quantité de monnaie disponible dans l'économie et la variation des prix. Le pouvoir d'achat de la monnaie diminue à mesure que les prix augmentent et vice versa. Au niveau externe, cette doctrine prône l'acceptation d'un taux de change fixe avec une (ou plusieurs monnaies) de référence dont la valeur est établie soit par une composante en métal précieux, soit par une valeur monétaire établie par les autorités monétaires internationales. L'équilibre entre la valeur externe et interne de la monnaie est maintenu grâce à la stabilité des prix. La stabilité des prix, condition sine qua none pour le maintien du pouvoir d'achat et de l'activité économique, passe donc par le contrôle de la masse monétaire. Afin de ne pas laisser les

⁵ La théorie quantitative est née de la critique par A. SMITH du mercantilisme prôné le philosophe écossais D. HUME. D. RICARDO, promoteur de la Currency School contre la Banking school de J.S. MILL, va poursuivre l'œuvre de SMITH, et est aujourd'hui considéré comme le père de la Théorie quantitative. Ses idées de base sur la monnaie et son rôle seront enrichies par des économistes néoclassiques tels I.FISHER, et la version moderne de cette théorie est portée par les monétaristes tels M.FRIEDMAN

variations monétaires briser cet équilibre, les monétaristes préconisent un stock de métal ou de monnaie réelle assez important pour couvrir la quantité de monnaie à émettre, une lutte permanente contre l'inflation monétaire par une politique restrictive de l'offre de la monnaie (taux d'intérêts élevés pour les opérations de financement), par un usage très modéré des moyens de paiement et par un encadrement ou limitation du crédit bancaire. Implicitement, tout financement dont la contrepartie ne résulte pas d'un accroissement réel des richesses, affecte sur le court terme la production et sur le long terme, les prix. Pour ainsi dire, le financement des investissements publics par déficit budgétaire, la monétisation de la dette publique à priori générateurs d'inflation, sont à proscrire. Les régimes monétaires qui s'inspirent de la théorie quantitative prônent l'orthodoxie financière dans la gestion économique de la monnaie.

Le problème est qu'au moment même où le pays le plus puissant de la planète – les Etats-Unis – remet en cause les mécanismes de la théorie quantitative dont la faillite est constatée après près de trente ans d'existence, la France et ses homologues Africains décident d'en reconduire les principes !

Comme le disait si justement Léon MBA⁶: « *Tout est comme avant* » !

Question : comment la Zone franc va-t-elle évoluer dans un monde monétaire dans lequel la majorité des monnaies deviennent flottantes⁷ ? C'est une question d'autant plus préoccupante que la convention de 1972 fait du « neuf avec du vieux ». Les principes monétaristes qu'elle entend appliquer sont en vigueur en Zone Franc depuis 1945 et ont leur origine dans les Currency Board⁸ ou Directoires monétaires que les anglais initient au 19^{ème} siècle pour la gestion de leurs colonies. Partant de là, nous allons voir que le fonctionnement du système CFA actuel relève d'un certain anachronisme qui engendre des effets pervers ...

Anachronisme dans la règle de couverture d'émission monétaire

Dans les années 70, plusieurs Etats donc la France avaient encore des régimes monétaires dont l'ossature reposait sur le principe de la couverture d'émission quasi exclusive par la monnaie réelle ou par le stock d'or. Aujourd'hui, cette situation est devenue (en dehors de quelques micro-états pas vraiment indépendants⁹) l'exception. La grande majorité des systèmes monétaires modernes sont des systèmes dits à réserves fractionnaires¹⁰. C'est à dire que la couverture monétaire, déconnectée du stock d'or – l'or est devenu un actif monétaire ordinaire incorporé aux réserves - repose essentiellement sur un stock de devises dites réserves et surtout sur le montant de monnaie fiduciaire que la Banque centrale crée en contrepartie des crédits bancaires, des créances sur l'économie et des créances sur le Trésor public...etc. Le financement des économies modernes se fait essentiellement par le crédit bancaire. Même la France a dû réformer son système monétaire et financier au cours des années 80-90...

⁶ Léon Mba Minko Mi Edang Menguiré (1902 - 1967) est le premier président de la République du Gabon

⁷ Une grande majorité d'Etats a abandonné la fixité des parités depuis 1976. Tous les pays reconnus par l'ONU peuvent obtenir la convertibilité de leur monnaie dans l'une des devises qui composent les DTS, à savoir le Dollar, l'Euro, le Yen et la Livre sterling.

⁸ Le Currency Board est l'expression que les anglais utilisent pour désigner à la fois un régime monétaire et de change particulier ainsi que l'institut d'Emission qui est chargé de sa mise en œuvre. Il fonctionne comme un mécanisme qui garantit les ajustements automatiques de la balance de paiement.

⁹ Hong-Kong ou quelques îles de la Caraïbe pas vraiment indépendantes :Dominique, Grenade, Saint-Kitt- et-Nevis.

¹⁰ Le lien fixe, exclusif entre Balance de paiements et couverture monétaire est abandonné. Les opérations d'import/export étant par définition très fluctuantes...

En Zone CEMAC, la réalité est toute autre, les réserves de change sont le substitut du métal, et les 65% des avoirs centralisés dans le Compte d'opération représentent le seuil d'émission de monnaie fiduciaire couvert autrefois par le stock métallique africain. Les 35% restant équivalent à la partie non couverte par ce stock d'or que la BEAC est autorisée à gérer pour les besoins de financement courants, entre autre pour soutenir le système bancaire et l'économie... Certains disent que c'est peu. Ils ont raison !...

Anachronisme dans la gestion de la relation financière avec l'extérieur

Le régime de change fixe ou d'ancrage d'une monnaie à une autre trouve sa justification dans des systèmes monétaires métalliques (aujourd'hui pratiquement disparus) dans lesquels la valeur de la monnaie est le taux de change ou dans les zones géographique où des pays d'un niveau relativement équivalent décident de manière multilatérale de réaliser une large intégration économique puis monétaire (exemple du rôle joué par le MCE ou Mécanisme de Change Européen dans le processus de construction de l'Union européenne). Ce principe en pratique équivaut à une surveillance mutuelle qui peut être bénéfique pour la stabilité des prix dans l'ensemble des pays concernés.

En Afrique, il crée ce que nous appelons la stabilité « illusoire ». L'éloignement géographique entre la CEMAC et l'Union Européenne, le caractère pratiquement unilatéral de cet ancrage accentuent les perturbations économiques dues aux chocs conjoncturels asymétriques. Cela veut dire qu'il n'y a pas toujours synchronisation entre les périodes d'inflation et de récession économique en France et dans la CEMAC. Comme au début des années 90, lorsque la crise économique venue des Etats-Unis en passant pour l'Europe provoque dans la CEMAC le maintien des taux réels à un niveau si élevé qu'ils sont complètement inadaptés à la situation économique. Ce qui accentue la récession.

De nos jours et dans un environnement monétaire dominé par le change flottant, le régime de change fixe ne protège pas non plus des chocs exogènes touchant spécifiquement les Africains. Ces derniers l'ont expérimenté à leur dépens lors de la chute brutale du prix des matières premières sur les marchés financiers. Les années 80 ont vu naître les premiers déficits des Comptes d'opérations...

Le rattachement du FCFA à une monnaie trop forte fait que les produits africains se retrouvent assez peu compétitifs sur les marchés mondiaux par rapport aux produits asiatiques ou sud-américains. L'absence de mécanisme régulateur des écarts de parités ou de pouvoir d'achat entre l'EURO et le FCFA aggrave le problème. Ce mécanisme peut apporter à l'ensemble de l'édifice, une certaine souplesse et permettre une adaptation plus ou moins rapide aux aléas conjoncturels. Il est vrai, des fonds ou caisses de stabilisation pour les produits de base sont mis en place. Mais le fait qu'ils existent en dehors de la sphère monétaire jette un doute sur leur raison d'être. Ils semblent appartenir à un réseau dont le but est de soutenir le taux de change par des subventions indirectes. La conséquence concrète est un assèchement monétaire interne au moment où l'économie en a le plus besoin. Dans le monde actuel où les innovations financières sont continuelles et la vitesse de circulation des capitaux ultra rapide, il est préférable de mettre en place un système ayant une certaine flexibilité qui permette d'intégrer dans le court terme les changements des conditions de marché.

Il y a un autre problème lié au maintien à un niveau fixe de la valeur externe d'une monnaie. En l'absence de l'outil budgétaire, ou de crédit bancaire suffisant, une forte pression s'exerce sur les prix, les salaires et le niveau d'emploi qui deviennent des variables d'ajustement. Privé de l'outil budgétaire, et du concours des banques commerciales et endettés, les

gouvernements de la Zone Franc des années 90 ont dû, afin d'assainir des finances publiques procéder à des baisses massives des salaires nominaux et se désengager des grandes entreprises publiques et parapubliques au prix de nombreux licenciements économiques. Depuis cette époque, le taux de chômage est très élevé dans la CEMAC et le restera tant que ce système n'est pas modifié ou abandonné...

Anachronisme du Compte d'Opération à Paris : Nous en parlerons un peu plus loin...

Comme la plupart des régimes monétaires qui s'inspirent de la théorie quantitative « pure », celui établi par la Convention de 1972 entretient une certaine confusion entre valeur externe et valeur interne de la monnaie, entre monnaie et crédit bancaire. Ce qui revient au final à un système assez rigide et relativement complexe sinon confus. La politique de change fixe exerce une forte contrainte sur l'expansion monétaire interne. Ce qui engendre un certain immobilisme, une certaine inertie qui isole financièrement et économiquement les pays de la CEMAC du reste du monde. Contrairement à ce qui se passe sur le plan de la politique, tout est fait comme si les échanges monétaires entre la France et l'Afrique centrale sont figés ou se situent en dehors du temps. Le système CFA est un vrai carcan monétaire alors que dans ce domaine, les conceptions et leurs applications ont beaucoup évolué depuis les années 70. Les théories et pratiques monétaires modernes ont abandonné en matière de crédit bancaire l'idée caractéristique des monétaristes qui veut que « les dépôts font les crédits ». On est entré dans une ère gouvernée par ce que les économistes d'inspiration keynésiennes¹¹ appellent économies monétaires de production. La monnaie n'est plus mise à l'écart de l'économie, mais participe à son dynamisme. C'est un instrument économique à part entière qui est mis à la disposition des gouvernements. Ce sont « les crédits qui font les dépôts » et pas l'inverse. En pratique, de toute façon, les politiques économiques et monétaires opèrent un mixage des différentes théories en fonction des objectifs à atteindre...

Aujourd'hui la plupart des théoriciens de l'économie s'accordent à dire que le Currency Board (et ses dérivés) est certainement le régime monétaire le plus efficace pour garantir la stabilité des prix sur le long terme, mais il n'est pas le plus qualifié pour permettre un décollage économique d'envergure. A cause des contraintes qu'il impose, il a été abandonné par la plupart des pays ex-colonisés (à l'exception bien sûr de ceux de la Zone Franc si toute fois on admet que c'en est un). De nos jours, quelques pays en difficulté y ont recours, mais ces mises en place s'apparentent plus à des thérapies monétaires et financières et obéissent à des objectifs politiques précis en l'occurrence la restauration d'une crédibilité monétaire perdue ou risquant de l'être. Par exemple, la Bulgarie en 1996-97, adopte ce type de régime pour faire face à sa crise financière mais aussi pour préparer son entrée dans l'Union monétaire comme la plupart des pays de L'Est. L'Argentine en 1991 pour lutter contre l'hyper-inflation, et HONG KONG en 1984 pour gérer sa « rétrocession » à la Chine. Mais aucun des ces régimes monétaires ne comporte de garantie d'un organisme politique étranger et la légitimité nationale de ces choix ne peut être mise en doute. La plupart des pays à régime similaire mettent au point des politiques d'accroissement de leurs réserves à partir d'excédents courants structurels (fiscalités) combinés à des opérations de sous-traitance et d'industries de transformation (pour les pays riches) de manière à garantir durablement leurs émissions monétaires¹².

¹¹ Bien que J.M. Keynes, économiste anglais soit le chantre de la gestion économique par le budget, il est celui qui a porté la plus vive critique à la théorie quantitative (surtout envers le système de l'étalon Or) en mettant au point la conception de la gestion monétaire de production dans la *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* publié en 1942.

¹² L'Inde, Hong Kong et la majorité des pays d'Asie du sud-est ont une couverture monétaire plusieurs fois égale au montant de leurs émissions. En 2003, l'Asie détient 80% des réserves de change mondiales. Ces pays ont acheté au cours des années 90 des dollars pour empêcher la dépréciation de leur monnaie et les ont placés en

En plus d'apparaître comme un vestige d'un autre temps, l'autre « défaut » du Currency Board est qu'il prive mécaniquement de sa souveraineté monétaire le pays sur lequel il s'applique. Dans le cas de la zone CEMAC, cette privation est double car la Convention de 1972 garantit à la France des privilèges des temps anciens...

Une souveraineté monétaire confisquée ? ...

Le régime de change fixe est gourmand en capitaux. Les monétaristes partent du principe que les entrées nettes de devises déposées dans un compte à vue, vont dynamiser de la balance des paiements et par conséquent provoquer une dynamique du financement intérieur par le crédit domestique. C'est l'excédent de réserves de change disponible – après couverture de la base monétaire - qui permet par le mécanisme du multiplicateur de crédit de financer l'économie locale par le crédit bancaire. Implicitement tout crédit domestique accordé est lié à une entrée nette de devise ! Ce type de régime est donc susceptible d'être plus efficace dans les pays où les marchés de capitaux et les innovations financières sont développés. La Banque mondiale estime d'ailleurs qu'un minimum de 30% d'investissement directs est nécessaire au démarrage économique d'un pays. Le pays de la CEMAC, très endettés et n'étant pas dans cette configuration sont condamnés à la stagnation...

Par manque de devises, et à cause du coût élevé de l'argent, le système CFA n'est pas propice à la création de banques locales. Seules celles qui peuvent se refinancer à l'extérieur de la Zone peuvent s'y maintenir. C'est la raison pour laquelle la plupart des banques commerciales sont des excroissances des banques étrangères¹³. Elles peuvent – via leur maison mère - transformer leurs créances commerciales en liquidités sur les marchés financiers internationaux pour contourner le refinancement très onéreux proposé par la BEAC (c'est l'échec du Central Banking). Par exemple, actuellement le coût de refinancement moyen avoisine les 5% quand le taux de rémunération des avoirs bancaires par la même BEAC atteint à peine 3%. Du coup, le taux de base bancaire qui sert de référence pour les crédits domestiques tourne autour de 9% ! En clair, pour cause de rentabilité, de sauvegarde des marges, aucune banque commerciale ne peut distribuer du crédit en dessous de ce taux de base. La conséquence inévitable est une distribution très parcimonieuse du crédit bancaire aux opérateurs internes qui se détournent des organismes de crédit classiques et développent des réseaux parallèles de financement tels que les tontines, les associations, les prêts personnels privés avec tout ce que cela comporte comme risque d'évasion monétaire et fiscale. Le manque de devises pousse à l'emprunt avec son corollaire, le service de la dette. C'est ainsi que depuis une vingtaine d'années, les Africains se retrouvent dans la spirale de l'endettement qui absorbe plus de 40% de leurs ressources financières et les met dans une situation permanente de quasi faillite. Cependant il serait abusif de dire que la dette exorbitante a fait perdre au pays africains leur souveraineté monétaire. En vérité, la décolonisation monétaire n'ayant pas eu lieu, ils ne l'ont jamais eu...

Comme avant les indépendances, la France décide pour les Africains à l'intérieur et à l'extérieur, elle parle dans les instances financières internationales en leur nom. L'article 12 de la Convention est sans doute la disposition la plus scandaleuse de ces accords monétaires.

titres d'Etat aux Etats-Unis. Il est à noter que dans les années 70, ces réserves étaient détenues par les Européens...

¹³ En termes économiques, on dit que les banques étrangères suivent le marché. Elles trouvent leur raison d'être dans le soutien qu'elles apportent aux entreprises étrangères. Elles sont dites aussi hors Banque. Car la politique monétaire de la Banque Centrale influe assez peu sur elles.

Le type de régime adopté est en partie responsable de cette situation puisqu'il exclut à priori toute dévaluation pour démonétiser la dette publique...L'exclusivité du changement de parité revient donc à la seule France qui, nous le rappelons, n'appartient plus à la Zone franc depuis 1967. Les africains sont réduits à un rôle purement consultatif.

Avec la garantie de convertibilité, disposition unique en son genre, la France contrôle les circuits monétaires et financiers de la CEMAC. La particularité du système CFA tient au fait que c'est à l'Etat Français, plus précisément au Trésor français, c'est à dire à un organisme politique étranger que revient le rôle de prêteur en dernier ressort¹⁴, c'est à dire celui qui garantit l'unicité et la liquidité du système. Cette disposition qui trouvait sa justification dans l'Empire colonial est-elle encore légitime dans une configuration où les états en cause sont politiquement indépendants ? C'est discutable, voire carrément dangereux et ce pour plusieurs raisons :

- Alors qu'elle est faite pour rassurer les éventuels investisseurs étrangers, paradoxalement, cette disposition crée une espèce de suspicion sur la capacité des africains à gérer de manière « rationnelle » leurs ressources financières et par conséquent jette un discrédit sur la crédibilité financière de la CEMAC. A l'heure d'aujourd'hui, comment faire confiance à un système monétaire qui tire sa légitimité d'une instance extra-monétaire étrangère si crédible soit-elle et qui ne reflète en rien le dynamisme et la créativité des africains ?

La BEAC, qui aurait pu jouer le rôle de prêteur en dernier ressort¹⁵ est dépouillée de tous les pouvoirs qui font d'un institut d'émission moderne, une vraie banque centrale. La Banque centrale africaine, dont le rôle principal revient à maintenir la valeur externe du FCFA, n'est dans la réalité qu'apte à se soumettre aux orientations dictées par les aléas de la politique interne de la France et des bailleurs de fonds. Le régime monétaire africain étant supposé obéir au principe des ajustements automatiques, il ne peut s'accorder avec un interventionnisme actif de l'institut d'émission. La BEAC, réduite à la passivité monétaire est aujourd'hui amenée à prendre des décisions et à coordonner des actions qui relèvent plus du politique que du monétaire et se retrouvant ainsi avec des pouvoirs exorbitants par rapport aux pays qu'elle est censée servir.

- D'autre part, cette garantie de convertibilité entraîne une confusion entre accords monétaires et budgétaires. La Convention de 1972 établit explicitement un accord de convertibilité, pas un accord de soutien monétaire (au sens boursier du terme) et budgétaire réciproque. Mais, avec l'obligation de maintien de la parité fixe, on ne peut recourir à des impulsions monétaires pour financer l'économie. Pour faire face aux besoins financiers de plus en plus énormes, la seule façon de lever cette contrainte quand on ne dispose pas d'excédent courant conséquent et ni de capitaux étrangers, on recourt à l'emprunt. Pour boucler leurs budgets nationaux, les pays Africains se tournent naturellement vers la France car les organismes internationaux refusent de financer les opérations ordinaires de gestion budgétaires. Ce qui fait que, pour les mêmes raisons, les bailleurs de fonds internationaux ont besoin de « l'aval » de la France pour le financement de projets nouveaux en Zone franc en général.

¹⁴ La notion de « Prêteur en dernier ressort » est apparue en Angleterre à la fin du 18^{ème} siècle et conceptualisé par des auteurs tels que H. Thornton et W. Bagehot. En principe, dans un Currency Board classique, la couverture intégrale (100%) de l'émission monétaire permet de se passer du prêteur en dernier ressort.

¹⁵ A la limite, accords monétaires obligent, il aurait été plus logique que ce rôle de prêteur en dernier ressort échoit à la Banque de France organe monétaire par excellence...

- Pour finir, disons que la garantie de convertibilité freine indirectement la modernisation du système. L'absence de dynamique économique et financier prolongé favorise le statu quo dans les réformes de structures. Certes plusieurs choses ont été entreprises ces dernières années et grâce ou à cause des pressions du FMI et de la Banque Mondiale. Mais cela reste insuffisant. Par exemple les procédures de recouvrement sont encore lentes, coûteuses et inefficaces, les lourdeurs administratives persistent. Les méthodes modernes d'analyse économétrique restent difficiles à appliquer... C'est l'une des raisons pour laquelle les PAS (programme d'ajustements structurels) n'ont jamais vraiment été efficaces... Et comme si cela n'était pas suffisant, une autre disposition participe de la confiscation de la souveraineté monétaire des Africains, il s'agit de l'existence du Compte d'opération à Paris.

La problématique du Compte d'Opération...

Comme avant les indépendances, les comptes d'opérations sont toujours domiciliés à Paris. Les gouvernements français disposent avec la centralisation des réserves de change dans un compte à Paris, d'un stock supplémentaire (lorsque le compte d'opération est créditeur) de devises pour faire face à leurs dépenses budgétaires sans perturber l'évolution des agrégats monétaires de l'hexagone. Les réserves de changes alimentant la Balance de paiement sont considérées comme une rentrée de devises. A l'époque de la signature des accords, l'argument de sécurité et d'instabilité politique en Afrique Centrale a certainement joué pour le maintien de la domiciliation d'une partie des réserves de change en France. Aujourd'hui et d'un point de vue strictement monétaire, cette disposition est contre-productive pour les Africains. Et ce pour plusieurs raisons :

Premièrement, parce que cette disposition occulte une donnée qui est à la base de la crédibilité des politiques monétaires modernes : la confiance. Pour bon nombre d'opérateurs africains et étrangers, le Compte d'Opération est le symbole du lien jamais rompu entre l'Afrique et son ex-colonisateur. Le FCFA étant le prolongement de la monnaie française sans les avantages inhérents à cette dernière, on aboutit à ce que nous appelons le « syndrome de la dépense immédiate ». Par cette expression barbare, il faut comprendre le manque de confiance dans la monnaie africaine qui se traduit par la multiplication des opérations financières ponctuelles. Un comportement qui se cumule avec ce que Keynes appelle « la préférence pour la liquidité ». C'est à dire qu'on dépense le CFA aussi vite qu'on l'a gagné. L'épargne, difficilement mesurable, se trouve « enterrée » dans des constructions souvent improductives ou difficilement mobilisables.

Tout cela a pour conséquence une gestion du court terme qui favorise la « surliquidité » d'un système financier déjà par essence liquide et qui rend plus risquée l'exercice de la profession de banquier. Comme nous le savons, le rôle du banquier est de louer de l'argent et celui de l'assureur de le thésauriser. Il se trouve qu'en Zone Franc, les banquiers exercent souvent à leur insu le métier de l'assureur. Il n'est donc pas étonnant que ceux qui s'investissent sur ces marchés aient une préférence pour le « cash », rendant difficile la dématérialisation¹⁶ de la monnaie et l'utilisation des outils modernes de financement. Ce qui par conséquent fait le bonheur des opérateurs indépendants de transferts de capitaux (exemple, Western Union pour ne pas le citer). C'est aussi l'une des raisons pour laquelle l'usage du chèque n'est pas passé dans les mœurs locales et que la monétique (utilisation de la carte de crédit) n'en est encore qu'au stade de balbutiement.

¹⁶ Une dématérialisation qui est d'autant plus nécessaire qu'elle facilite la monétisation des actifs bancaires (facilité dans les opérations de refinancement des banques commerciales) tout en limitant l'inflation.

Deuxièmement, du Compte d'Opération à Paris est une entrave à la régulation monétaire. Le système CFA étant apparenté aux systèmes métalliques à ajustement automatique, dans lesquels la quantité de monnaie en circulation est équivalente au stock de réserves de change et de dépôts de la Banque Centrale, les délais d'ajustement monétaire et de règlement des opérations commerciales à l'international sont plus longs que dans un système d'économie monétaire intégrée. Ce qui indirectement entretient le manque permanent d'argent surtout de devises qui est aggravé par la fuite des capitaux et les fautes de gestion. D'autre part, la disposition statutaire autorisant la BEAC à prélever sur tous les organismes publics et privés nationaux les sommes nécessaires à l'alimentation du Compte d'opération facilite indirectement les détournements de fonds par les gestionnaires nationaux qui ont l'impression de travailler pour l'étranger ou pour des intérêts partisans sur lesquels ils n'ont pas prise...

Troisièmement, cette fuite de capitaux s'accélère parce que les investisseurs étrangers se contentent de réaliser « leur coup » et de rapatrier les bénéfices dans leurs pays d'origine plutôt que de réinvestir sur place. Jusqu'en 1993, date de l'inconvertibilité intégrale de la Zone Franc, la France apparaît comme un « aspirateur » de capitaux africains. C'est moins vrai aujourd'hui, mais d'autres problèmes sont apparus : les hommes d'affaires négocient en Afrique mais se font régler le montant de leurs opérations directement à l'étranger. La lutte contre l'évasion fiscale est difficile à mettre en œuvre dans un pays où l'argent est rare. Tout cela semble être un terreau propice à une économie parallèle non contrôlable par les pouvoirs politiques.

Quatrièmement, les réserves de change à l'étranger privent la BEAC des droits de « seigneurie »¹⁷ ou recettes seigneuriales qu'elle pourrait en tirer si elles étaient déposées intégralement dans ses comptes. Encore aujourd'hui, dans le stock de devises français, la part des réserves de change africaines peut aller jusqu'à 9% des réserves françaises totales. Dans ces conditions quel crédit accorder à une Banque centrale amputée d'une grande partie de ses ressources permanentes et dont les statuts empêchent un accès direct aux marchés de capitaux¹⁸? ...

	Avoirs extérieurs nets (en mds de FCFA)								
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cameroun	-320,7	-321,1	-280,3	-184	-172,6	-154,8	48,4	126,1	298,3
RCA	92	98,6	106	96,6	72,5	76,5	79,5	63,7	55,8
Congo	13,1	23,2	33,4	22,3	-23,8	5	151,8	26,9	38
Gabon	62,5	21,1	98,9	97,4	-48,7	-46,6	173,7	-11,4	31,8
Guinée Equatoriale	-13,5	-9,9	-7,3	-7,3	1,9	10,1	21,1	64,8	108,8
Tchad	14	48,8	55,1	57,1	44,4	35,4	33,6	44,6	79,2
CEMAC	-152,6	-139,3	5,8	82,1	-126,3	-74,4	508,1	314,7	611,9

¹⁷ Après émission monétaire, et quant le marché le permet, une Banque Centrale peut placer une partie de ses réserves de change de manière avantageuse en tablant sur le fait que les opérateurs ne vont pas tous demander le remboursement de leurs créances en même temps. Elle peut ainsi créer un excédent de réserves conséquent pour financer l'économie.

¹⁸ L'article 13 de la Convention assujettit la BEAC à la Banque de France pour tout ce qui est achat ou vente de devises sur les marchés de change.

Enfin, l'existence d'un Compte d'Opération à Paris assortie de la garantie de convertibilité illimitée est une menace politique, pour l'ensemble des pays de la Zone. Les articles 17 et 18 de la Convention de 72 stipulent que si l'un des pays signataires est amené à dénoncer la dite Convention, Son Compte d'opération est immédiatement suspendu. Imaginons (le pire !..) un instant qu'un pays décide de quitter la CEMAC contre l'avis de la France, il court le risque de la cessation de paiements du fait de la suspension du Compte d'opération par le gouvernement français ! La procédure de sortie de la CEMAC est d'une telle rigidité juridique qu'elle apparaît comme un instrument de pression politique à la disposition de la France. En signant la Convention de 1972, les gouvernements africains se sont condamnés à avoir une politique conciliante avec la France au risque de créer dans leurs pays respectifs une instabilité politique. Instabilité potentielle qui se mêle à un climat de suspicion et de méfiance entre les pays de la CEMAC qui n'ont pas de liens économiques suffisamment solides et denses pour surmonter leurs divergences politiques... La part de responsabilité du système CFA dans la faiblesse des économies africaines n'a pas son origine seulement dans l'omniprésence et l'omnipotence de la France dans les instances décisionnaires du système mais surtout dans la démission politique des Africains eux même.

Qui ne se souvient pas de la « destitution » sans protestation de ses pairs du Président Nigérien en 1996 : Mahamane Ousmane hostile au plan d'ajustement structurel imposé par le FMI et la Banque Mondiale, fut remplacé par Ibrahim Maïnassara plus malléable. Dans le même ordre d'idée, sans qu'il y ait lieu d'établir un lien avec le système CFA, ce qui se passe en Côte-d'Ivoire aujourd'hui est à suivre avec beaucoup d'attention. Par expérience, très souvent la crise économique précède celle politique. Laurent Gbagbo est l'homme politique qui déclare en 1998 : « *Mettons fin à la coopération de fin de mois (...) Etre aujourd'hui au début du troisième millénaire et chaque fois courir à Paris ou Londres pour payer les fonctionnaires, ce n'est pas seulement un problème moral, mais, c'est même anti-économique(..)...* »¹⁹.

A la lumière de ce que nous venons de voir au cours de cet exposé, nous pouvons dire que l'horloge monétaire de la CEMAC est une vieille machine en panne qu'il faut remplacer et dont la place se trouve soit dans un rebus, soit chez un antiquaire. La politique macromonétaire de la CEMAC fonctionne à partir de schémas établis au 19^{ème} siècle ou bien avant et voici cinquante ans que le maintien d'une parité artificielle fait vivre les africains au dessus de leurs moyens. Il faut renvoyer à ce siècle, le mythe de la fixité des parités et des économies de circulation monétaire à ajustement automatique qui semblent plus proches du mercantilisme que des théories monétaires modernes et qui font qu'aujourd'hui, le CFA n'apparaît que comme le pâle reflet des économies structurellement faibles et mal organisées. La mise en place de L'EURO a consacré la mort du système CFA tel qu'il existe aujourd'hui. Il faut avoir le courage de l'accepter et de reconnaître que la dévaluation de 1994 est un leurre car en réalité, il s'agit d'une surévaluation anticipée du Franc français, le choc aurait été plus rude autrement ! Une question paraît donc aujourd'hui essentielle : pour quelle intégration monétaire ?

Pour une intégration monétaire adaptée au temps de la mondialisation...

Il est grand temps que les Africains s'approprient leur souveraineté monétaire et cassent le cercle vicieux de l'endettement en procédant à une déconnexion progressive, calculée et

¹⁹ Propos de Laurent GBAGBO d'après un article paru dans la revue politique « Notre Voix » n° 181 du 8 Décembre 1998 signé par DAN OPELI.

programmée des circuits monétaires nationaux du contrôle de la BEAC. Il faut mettre fin à un système qui privilégie la sauvegarde des intérêts étrangers, extravertit des pans entiers des économies africaines pour les cantonner dans la mendicité quand il ne les fait pas basculer dans l'informel...

Il faut trouver dans la réflexion des systèmes de garantie pour la couverture monétaire en privilégiant les solutions territoriales et financières africaines. Au préalable, pourquoi ne pas envisager des assises monétaires à l'échelon national d'abord et international ensuite ? Pour ceux qui diront que cela met un frein à l'intégration régionale déjà bien avancée, nous disons, qu'elle est loin d'être acquise car une intégration régionale réussie passe par une intégration monétaire et économique profitable à tous, aujourd'hui dans la CEMAC où les échanges interafricains représentent 1% du PIB de la Communauté, c'est loin d'être le cas !

Il est temps de redéfinir le rôle d'un Institut d'émission africain qui soit l'émanation exclusive des africains et qui recueille en son sein l'intégralité de ses ressources monétaires et financières²⁰ et dont l'action, (en dehors des missions usuelles des banques centrales) soit synonyme de dynamisme et porteuse d'avenir. Il est temps de dépolitiser cet organisme, de le rendre moins dépendant des autorités politiques et de restaurer ses pouvoirs originels afin qu'il soit un vrai moteur de développement. Le « saupoudrage » de quelques éléments de modernité a été effectué, mais relève surtout de la politique micromonétaire (rapport entre la Banque centrale et les banques commerciales)...

La reconstruction du système passe forcément par le rétablissement de la confiance dans le CFA, par une volonté politique de le rendre crédible. Il est temps de revenir à des structures qui reflètent le niveau économique réel des Africains et qui soient suffisamment souples pour sortir le CFA de la logique de temps fixe. A l'ère de la globalisation, la gestion monétaire ne peut être conduite dans une perspective qui suspend le temps, voire l'espace, annihilant ainsi la capacité d'anticipation des africains dans l'élaboration de leurs stratégies monétaires et économiques.

Comme il est pratiquement impossible d'évoluer dans un environnement monétaire où la plupart des monnaies sont confrontées à la loi de l'offre et de la demande, la CEMAC doit conduire une politique macromonétaire intégrant comme légitimes les fluctuations temporelles de la monnaie. Ce n'est pas au reste du monde de s'adapter à la situation économique des pays africains, mais c'est aux africains de tenir compte du reste du monde et d'essayer d'influer sur celui-ci.

La CEMAC doit avoir le courage d'abandonner, à la limite de réformer profondément ce système qui a « oublié » que s'insérer dans les circuits monétaires et financiers dominés par l'occident implique de garder à l'esprit l'un de ses préceptes de base : « *TIME IS MONEY* »... C'est ce qui nous amène à dire que le système CFA est porteur d'une violence socio-politique qui risque d'éclater à tout moment si des changements ne surviennent pas. Les gouvernements africains, en abandonnant l'exercice de leur souveraineté monétaire à d'autres enferment leur société dans un monde immobile où l'allocation des ressources se fait de manière totalement arbitraire, à terme personne n'y gagne...

²⁰ Nul ne peut imaginer aujourd'hui des africains siégeant au conseil de la Banque Centrale Européenne. Pourtant, leur présence y serait légitime puisque depuis novembre 1998, la Zone franc est rattachée à l'Union Européenne. Mais on nous dira qu'ils n'étaient pas déjà présents au Conseil d'administration de la Banque de France...mais bon ce n'est qu'une suggestion !

Références bibliographiques

Pierre Bruno RUFFINI : « *Les théories monétaires* ». Editions du Seuil 1996.

P. d'ARVISENET et JP PETIT « *Echange et Finance Internationale – Les acteurs* » CFPB - 1997

B. MAJNONI D'INTIGNAMO : « *L'instabilité monétaire* » - PUF – « Que sais-je » n° 3687

BENASSE-QUERE & CHAUVIN : « *Quels régimes de changes pour les pays émergents ?* », Techniques Financières & Développement 57-58 (2000).

PONSOT J-F : « *Parité fixe et règle de Convertibilité monétaires dans les pays émergents : l'impact d'un Currency Board sur la croissance* » - Collection « Logiques économiques », l'Harmattan – 2002

GOODHART Charles : « *Politiques économiques et monétaires des années 90 : objectifs et moyens d'action* » - Cahiers Economiques et monétaires n°41 – 19933

M. LELART : « *Conséquences de la monnaie unique pour la Zone Franc* » - CNRS –

NOTES BEAC site Internet « www.beac.int. »

NOTES IZF : « *Institutions monétaires de la Zone Franc* » site Internet www.izf.net

NOTES Banque de France : « *La Zone Franc* » - Site Internet « www.banque-france.fr »

A. CHAÏNEAU « *Mécanismes et politiques monétaires* » - PUF l'économiste – 1981

ECONOMIES DE PREDATION ET LOGIQUE DE TEMPS EN AFRIQUE CENTRALE. LE CAS DES DEUX CONGO

Par **NGODI Etanisl**, Doctorant en Histoire et Civilisations africaines et Chercheur IGRAC, Brazzaville, Congo

Quatre décennies après les indépendances, l'Afrique centrale est dans une situation de chaos, marquée par l'instabilité politique, les conflits armés, les assassinats politiques et les crises de gouvernance économique, sociale et démocratique.

L'enchevêtrement des crises qui affectent la sous-région depuis le début des années 1990 nécessite une attention particulière. Le fonctionnement des réseaux mafieux et des circuits financiers obscurs s'inscrit dans la déliquescence des Etats et les nouveaux enjeux de la mondialisation sauvage.

Dans le cadre de notre réflexion, nous comptons répondre aux questions suivantes:

Qu'entend-on par économie de prédation ?

Est-ce que l'économie de prédation facilite la stabilisation économique ?

Est-ce que l'économie de prédation facilite la stabilité politique ?

Est-ce que l'économie de prédation facilite un gouvernement fait d'échéances ?

Une approche analytique des faits s'impose pour la vérification des hypothèses souvent énoncées par les spécialistes.

Economies de prédation : essai d'analyse

Durant la Guerre froide, l'Afrique demeurait une région de grande importance stratégique et un acteur majeur de la géopolitique minière mondiale. Les stratégies utilisées pour la conquête des ressources et des marchés de cette région étaient semblables à celles en cours dans d'autres régions. Mais, depuis la fin de la rivalité Est-Ouest, le vide laissé par les puissances occidentales qui luttaient pour le contrôle des matières premières, a été comblé par des Seigneurs de guerre, les Trafiquants d'armes, les Etats mercenaires et des Multinationales qui exploitent les ouvertures économiques de la mondialisation. On assiste dès lors à un développement de l'économie informelle et de pillage de plus en plus forte.

Jean Christophe Ruffin estime que : «les nouvelles économies de guerre se construisent sur l'exploitation directe du territoire et de la population. Nous désignons par le terme de prédation, l'appropriation des biens de consommation. Nous appellerons criminalisation, l'exploitation de richesses commercialisées dans les circuits illégaux, instaurés par les mouvements armés. Il existe des relations étroites entre ces deux formes d'exploitation qui peuvent coexister »¹

Dans le contexte conflictogène, l'économie de prédation ou de pillage se doit d'intégrer la dimension de l'économie de l'ombre, liée au processus d'exploitation et de distribution des ressources en marge des circuits officiels/ étatiques. C'est dans ce sens qu B. Hibou entend par économie de pillage, l'accaparement par des représentants de la puissance publique à des fins privées.² Des réseaux contrebandiers, des groupes armés et des structures ethno-communautaires privent aussi bien l'Etat que la masse citoyenne des ressources précieuses qu'ils s'accaparent et exploitent à leur profil.

¹ Jean Christophe Ruffin, " Les économies de guerre dans les conflits de basse intensité", in Défense nationale, Paris, décembre 1994, pp.45-61

² B. HIBOU, *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala 1999, p.107.

L'économie de prédation regorge aussi des dimensions internationales, avec les stratégies des réseaux transnationaux qui contournent, par de multiples procédés, les exigences et les filets du contrôle de l'Etat. L'interrelation entre économie du pillage et conflictualisation s'inscrit dans le choc des mobilisations multisectorielles divergentes et antagonistes. La victorieuse transgression des frontières de l'Etat par les réseaux sub-étatiques rend désormais problématique la pertinence de l'exclusivité des compétences de l'Etat.

Dans le fonctionnement des économies de guerre dans les deux Congo, la situation ne semble pas du tout similaire. Si au Congo Brazzaville, la première guerre du pétrole éclate en 1993, en République Démocratique du Congo, elle débute en 1996. Les ressources géostratégiques en compétition et les acteurs ne sont pas les mêmes. L'émergence de la culture de violence et de comportement de gangstérisme dans les différents Etats mérite une attention particulière de la part du chercheur.

Economie de prédation et stabilisation économique

Dans le cadre de la mondialisation, la construction des grands ensembles économiques, par le biais de regroupements d'Etat est aujourd'hui le paradigme dominant. La question de l'intégration économique sous-régionale se pose dans un contexte de détérioration sécuritaire, de conflictualisation et de criminalisation des sociétés politiques en Afrique centrale. Or l'intégration économique suppose à la base un infléchissement de la souveraineté des Etats.

Le régionalisme conflictuel africain semble désormais faire des frontières, non plus des lignes de démarcation des souverainetés et des politiques, mais des lignes de liaison et de production de rente. Dans ce contexte, les réseaux transnationaux apparaissent comme les principaux vecteurs d'effondrement et d'anéantissement des Etats, de sécurisation et de régulation d'espaces territoriaux.

Colette Braeckman estime que depuis que l'économie s'est mondialisée, il n'y a plus de tabou. Les frontières ne sont plus inviolables, l'autorité des Etats n'est plus souveraine, le Droit international lui-même sujet à distorsions. Quant aux ressources, elles sont désormais à prendre, par le plus rapide, le mieux armé, le plus proche.³

D'un siècle à l'autre, les enjeux autour du Congo sont peu ou prou les mêmes. L'ordre nouveau voulu par les multinationales occidentales se caractérise par l'abolition de l'ordre ancien issu de la Conférence de Berlin de 1885. La tentative d'appropriation du Congo par la guerre devait permettre à l'Occident de faire main basse sur les richesses minières congolaises et d'en faire l'usage qui correspondrait le mieux à leurs intérêts.

Le pillage et l'exploitation illégale de ressources naturelles de la RDC a été l'œuvre des prédateurs bien connus agissant avec la complicité de certains milieux d'affairistes internationaux. Les réseaux d'élite et les sociétés écrans ont entrepris la reconquête et le remodelage de la RDC pour le contrôle du cobalt, du coltan, de l'or, du cuivre ou encore du diamant. Pour illustrer l'ampleur du réseau planétaire des pays impliqués dans la guerre en RDC, le Groupe des experts des Nations - Unies a publié des rapports (avril 2001 et octobre 2002) citant les sociétés appartenant à tous les continents qui importaient des minéraux du Congo, via le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe.

L'or noir est la source de richesse hors du commun, dont l'appropriation très inégalitaire est généralement défendue ou contestée par la violence ou les détournements au Congo Brazzaville. Les multinationales pétrolières illustrent clairement un processus de socialisation

³ Colette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*, Paris, Fayard 2003

des pertes, de privatisation et de capitalisation des profits. Ce qui fait régner une prédation que certains spécialistes qualifient d'économie de pillage de la rente.⁴

La prédation autour de la gamelle rente en Afrique centrale est liée à la crise de l'Etat dans les pays producteurs, notamment la faiblesse des institutions internes favorisant ainsi la brouille dans les relations entre les acteurs et sur le partage des revenus. Conséquence: la gestion de l'or noir a toujours été associée au noir: caisses noires, fonds noirs et dossiers noirs. Ce qui suscite des frustrations et le goût de conquête ou de conservation du pouvoir au Congo Brazzaville. L'opacité de prédation économique institutionnalisée est garantie par une multiplication de sociétés écrans (Castel, Bouygues, Elf, Bolloré- Rivaud). Véritable structure parallèle autour des vrais techniciens du pétrole, Elf structure un système caractérisé par le financement occulte des dirigeants au pouvoir, la corruption et l'appauvrissement des peuples. Le Congo Brazzaville n'échappe pas aux filets de la compagnie pétrolière française.⁵

Dans le cadre des économies de prédation, il est difficile de parvenir à des réformes visant la stabilisation du cadre macro- économique. La sous- région a subi des chocs et événements qui génèrent de nouvelles contraintes et des inégalités économiques et sociales. L'Afrique centrale du fait des économies de prédation ou de pillage semble s'installer aujourd'hui dans un contexte de conflictualité durable. Il ne fait aucun doute que l'absence de la démocratie constitue l'un des critères essentiels qui permet de comprendre l'émergence et la consolidation de la violence comme idéal pour accéder à l'espace politique. La corruption, la mauvaise gouvernance, les blanchissements d'argent, les préfinancements, les commissions occultes accentuent la marginalisation de l'Afrique centrale dans le contexte global de la mondialisation occidentale. Des réseaux mafieux se sont développés dans le cadre de la Françafrique. La multiplication des circuits financiers illicites ainsi que la lutte concurrentielle ont fini par avoir un caractère centralisé. Tous ces réseaux se sont effilochés par le maintien et la sauvegarde de leurs intérêts économiques. Les différents réseaux et lobbies politico-affairistes ont de micro- stratégies fluctuantes.⁶

La transnationalisation est liée à la légitimation de projets hégémoniques et prédateurs. Ce qui explique la radicalisation de la violence et des guerres de survie qui sont des circuits d'ascension politique et économique des bandes armées et criminels politiques, la construction du capital politique et de patrimoines privés.

Economie de prédation et stabilité politique

Dans le cas des Etats de l'Afrique centrale, le fondement de la démocratie belligène semble résider dans le durcissement lié à l'historicité autoritaire des régimes politiques et la généralisation des façons de gouverner et de revendiquer. De ce fait, la violence apparaît comme le mode de production du pouvoir et de la domination, le moyen de sécurisation économique, un circuit d'ascension politique, de recomposition des élites et de redistribution du pouvoir.

Le fondement le plus pertinent de la démocratisation en Afrique centrale est l'affaiblissement et l'effondrement durable des cadres étatiques. L'effondrement de l'Etat traduit la situation dans laquelle la structure, l'autorité, le droit et l'ordre politique se décomposent. Dans ce contexte, le gouvernement est paralysé et fonctionne sans aucune source de légitimité

⁴ Bruno Carton, *Le pétrole en Afrique: violence faite aux peuples*, Bruxelles, GRESA, 2000

⁵ LE FLOCH PRIGENT, L., *Affaire Elf, affaire d'Etat*. Paris, Cherche midi 2001

⁶ Lire François Xavier VERSCHAVE., *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock 1998

François Xavier VERSCHAVE, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique*, Paris, Arènes 2000

charismatique ou institutionnelle. La sécurité étant de plus en plus assurée par les groupes affairistes et réseaux privés.⁷

La démocratisation conflictuelle a structuré des interactions entre les multiples technologies de captation de la rente hégémonique du pouvoir, la guerre et la violence. La crise de gouvernementalité et la criminalisation du politique dans les différents Etats de la sous- région peuvent se comprendre dans l'absence d'un Etat de droit et le refus de l'ouverture politique, l'édification d'une démocratie ethnique, le non- respect des textes constitutionnels légaux, la politisation de l'armée, l'affaiblissement de la cohésion interne, la manipulation des clivages ethniques. C'est ainsi que, la clochardisation, le népotisme, la corruption et les détournements expliquent la déliquescence des Etats.

Le déclenchement de la crise des Grands Lacs et la mise sous tutelle de la RDC ont permis l'émergence d'une culture de bradage et de pillage éhonté des ressources naturelles par des réseaux mafieux. Du fait de la guerre, la RDC est devenu une sorte de Far West, attirant les aventuriers de tous bords. Les revenus de la rente minière ont été dilapidés dans des réseaux d'élite. On a assisté dès lors dans plusieurs régions à l'instrumentalisation des conflits ethniques (Hema/ Lendu) à des fins mercantilistes par les dirigeants des mouvements rebelles. La déliquescence de l'Etat congolais a conduit à l'apparition d'administration, mais aussi bien que des modes d'exploitation économique parallèles moins conformes aux règles internationales. Les règles de jeu s'imposent comme suit: la destruction et le pillage des avoirs; la taxation privée dans les enclaves contrôlées; l'installation des douanes; le rackets; l'extorsion d'argent contre les hommes d'affaires et d'industriels. D'où l'imbrication du jeu des alliances contradictoires d'où naîtront des milices tribales, des bandes armées, des braconniers en RDC.⁸

La stabilité politique devenait précaire en RDC, du fait des enjeux sécuritaires et économiques des principaux belligérants de la crise congolaise. Si le Rwanda a eu des relations cordiales avec le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), l'Ouganda de son côté a fabriqué plusieurs rebelles en RDC à savoir: Jean Pierre Bemba (MLC), Ernest Wamba dia Wamba (RCD- K), Mbusa Nyamwisi (RCD- ML), Roger Lumbala (RCD-N) et Thomas Lubanga (UPC). La logique de poursuite de guerre profitait aux réseaux mafieux de contrebande impliquant des acteurs locaux et internationaux.

Bien que détenteur du pétrole, le Congo Brazzaville fait montre d'une instabilité politique depuis le début des années 1990. Par diverses manœuvres, la compagnie française Elf fait et défait les régimes politiques, ouvrant la voie à des guerres de pétrole. L'affaire Elf a dévoilé la complicité et la profondeur des connexions que les dictateurs de la sous- région nouent avec les marchands d'armes, les PDG des multinationales et les gouvernements étrangers pour se maintenir au pouvoir. La politique de clientélisme altère non seulement toute possibilité de développement économique, mais engendre la dépendance et les endettements.⁹

Economie de prédation et gouvernements centralisés

Comme on peut le constater, l'économie de prédation induit une tendance à l'autonomisation des réseaux mafieux de grande contrebande (pays de transit, rebellions armées, réseaux d'élite comprenant un noyau de dirigeants politiques, Compagnies privées, Trafiquants, FMN) et partant un affaiblissement de l'Etat. Il en résulte que nonobstant l'abondance en ressources minières en Afrique centrale est suivie de faibles performances en matière de croissance

⁷ WL, WARTMAN, *L'effondrement de l'Etat Désintégration et restauration du pouvoir légitime*. USA, Colorado, Nouveaux Horizons 1995

⁸ Etanislav NGODI, *Alliance et mésalliance dans le Conflit en RDC*, Réseau des Grands Lacs, Février 2004 (voir l'article dans le site web: www.grandslacs.net)

⁹ François Xavier VERSHAVE, *L'envers de la dette. Criminalité politique et économique*, Paris, Agones 2001

économique et une faible intégration économique régionale par rapport à l'Afrique de l'Ouest (UEMOA, CEDEAO) et de l'Afrique australe (SADC).

La relance de l'intégration économique en Afrique centrale exige la marginalisation des économies de prédation, via l'émergence d'un Etat bâtisseur, décentralisé et réducteur d'incertitudes en lieu et place d'un Etat capable de relever le défi de la compétitivité internationale de l'économie, ainsi que le passage vers une économie de production dans le sens de la diversification. Ceci dans un gouvernement centralisé.

Il faut le noter toutefois que du fait des économies de prédation, la RDC a connu entre 1998 et 2003 des gouvernements parallèles, inspirés de la logique de guerre. Ce pays est devenu en l'espace de quelques années, tous les trafics se sont développés, transformant le Congo en une "peau de léopard" dont chaque tâche était le fief d'un Chef de guerre ou d'un mouvement rebelle. En tant que monnaie de guerre, les matières premières ont généré d'immenses fortunes personnelles des Seigneurs de guerres, trafiquants d'armes, mouvements rebelles et leurs clients régionaux ou internationaux.

La mise en place d'un gouvernement centralisé paraît bien difficile en RDC, du fait de l'affaiblissement de l'Etat et de sa capacité régaliennne. La consolidation de la paix est aujourd'hui sujette à d'énormes difficultés à cause des intérêts entre-croisés des différents leaders politiques. La réunification du Congo en associant tous les Seigneurs de guerre, Chefs militaires et autres composantes de la Société au sein d'un gouvernement central permet d'espérer à un lendemain meilleur pour ce pays.

L'Afrique centrale se trouve aujourd'hui au centre des nouveaux enjeux planétaires. Avec près du tiers des réserves des matières premières de la planète, les pays de la sous-région sont devenus la proie facile des sociétés multinationales. La situation "conflictogène" de l'Afrique centrale nécessite aujourd'hui, une claire identification des enjeux et des défis propres à la sous-région, ainsi qu'une meilleure suggestion des pistes de recherche. Les chercheurs se doivent dans le cadre des économies de prédatons d'identifier l'influence des ressources géostratégiques dans l'émergence d'une culture de la violence en Afrique centrale, et analyser les atouts que recèle l'Afrique centrale dans sa reconstruction économique et sa participation dans la mondialisation.

TEMPS DES CHAMPS, TEMPS DES VILLES

Par **Olivier Iyébi-Mandjek**, INC/FPAE

Le temps influence le comportement des créatures, animées ou non et conditionne leurs évolutions. Son importance se révèle dans la succession des générations et la mise en œuvre des activités économiques et sociales. La perception du temps dépend du type de sociétés et de l'espace dans lequel chacune d'elle se développe. En gros on distingue deux principaux types de société déterminée en fonction de leurs activités : les sociétés rurales dont l'activité principale repose sur l'agriculture l'élevage et la pêche, et les sociétés industrialisées, auxquelles les villes sont intégrées.

Le temps physique en milieu rural

En milieu rural, le temps est plus ou moins imposé par le jeu des astres et sa conséquence sur le climat (temps physique). Il est donc réglé en avance et les populations s'y conforment avec plus ou moins de bonheur. L'année est divisée en deux grosses moitiés, l'une réservée aux activités de production et l'autre aux activités sociales. On sème pendant la saison des pluies et l'on récolte au début de la saison sèche. Cette influence du temps physique est toutefois ressentie différemment chez les agro pasteurs. Les populations Massa dans le « bec de canard » ont divisé leur temps en trois séquences : une pour la production agricole et dès les récoltes, les activités changent radicalement. Les populations s'orientent vers l'élevage, en même temps que les jeunes organisent des cures de lait. Après cette phase, toute la population se tourne vers la pêche. Aucune des trois activités économiques ne suffit pour nourrir la population tout le long de l'année. Chacune d'elle est en déficit, ce qui permet à tous de changer de passer de l'une à l'autre le moment venu. Ces trois mamelles de l'économie ont constitué la fameuse trilogie massa dont l'incompréhension a poussé les administrateurs à classer ces groupes parmi les populations paresseuses et à chercher chaque année les moyens de combler un déficit alimentaire institutionnalisé.

Les pasteurs plus que les agriculteurs subissent la loi de ce temps physique. L'organisation de leur société se fait autour des exigences de survie du bétail. Or l'alimentation de ce dernier n'est pas disponible au même endroit tout le long de l'année. Des stratégies d'exploitation d'espaces complémentaires ont amené certains éleveurs à des déplacements dont les trajets paraissent immuables d'une année à l'autre. Pour certains de ces peuples, seule une partie de la population se déplace alors que pour d'autres, tout le campement suit le rythme des saisons et ses conséquences sur les pâturages. Les Arabes Showa du département du Logone et Chari font partie du premier cas. Ils disposent d'un village de saison des pluies, généralement sur un site ventilé. Pendant la saison des pluies, le bétail reste enfermé une partie de la journée, afin d'échapper aux mouches. Au début de la saison sèche, tout le village se vide, à l'exception de quelques vieillards et se déplace dans les plaines inondables du Logone ou sur les berges hautes du lac, pour fonder, avec d'autres établissements, un *dor*, campement temporaire installé autour d'un point d'eau pérenne. Ce campement est généralement réoccupé année après année. Les éleveurs fulbé illustrent le second cas. Chez ces derniers, la transhumance n'intéresse qu'une partie de la population. Le village reste en place avec une partie du bétail qui fournit du lait ; Les circuits de transhumances vont vers les plaines inondables du Logone où les éleveurs rejoignent d'autres composantes ethniques, vers les piémonts des montagnes plus à l'ouest du Diamaré et au sud vers la Bénoué.

Ce mode de fonctionnement influence l'évolution de ces peuples vers la modernité. La scolarisation des enfants paraît difficile à cause de ces déplacements.

D'autres peuples en milieu forestier ont gardé ce mode de transhumance ; ce sont les pygmées dont les déplacements sont dus à l'influence du temps sur la disponibilité des éléments de subsistance. Un certain déterminisme règle la succession des événements et par conséquent la vie des sociétés

Temps physique et comportement des animaux

Pour les animaux, la succession de ce temps et les signes visibles du passage d'un segment à l'autre donne le signal de migrations millénaires. Il en va ainsi de la spectaculaire migration des Gnous entre l'Afrique de l'est et celle du sud, ou des éléphants qui migrent par exemple du parc national de Waza à celui de la Bénoué en fonction des saisons, à la recherche de compléments alimentaires. Les événements, dans ces différents contextes, se succèdent à un rythme lent, prévisible. La complémentarité des espaces liée à la succession des saisons les pousse à des migrations saisonnières pour assurer leur survie. Le temps physique et l'observation de ses lois permettent la diversification des stratégies de survie. Pour les humains il détermine également une segmentation de l'espace. Le temps de la campagne est également un temps de groupe étant donné les activités de production qui y sont mises en œuvre

Les tentatives de régulation du temps physique en milieu rural.

Le temps de la campagne se déroule dans un espace local. Il s'écoule donc lentement et permet à plusieurs personnes d'avoir le même pas de temps. On peut dire que c'est un temps de groupe. Les paysans prennent le temps d'adopter les changements qui leur sont proposés. De ce fait les populations présentent une propension à observer les détails de la vie. Toutefois, malgré cette évolution prévisible les paysans restent tributaires des caprices du temps. La pluie n'est pas toujours au rendez-vous et même lorsqu'elle l'est, elle ne donne pas souvent la lame d'eau nécessaire à la vie des plantes. Les groupes sous certains cieux ont mis en place des stratégies pour réguler ces incertitudes. Elles sont de deux ordres : des stratégies qui tendent à influencer sur les phénomènes climatiques et celles qui jouent sur l'organisation des produits de la récolte. Dans le premier cas, des groupes humains ici et là ont élaboré des tentatives de maîtriser ce temps subi en générant des prêtres, dont le rôle consistait à réguler les pluies et à en éliminer les caprices. C'est ainsi que dans les montagnes du nord Cameroun les Mofou et les Mafa ont dans leur organisation sociale des maîtres de pluies. Leur rôle consiste à dire des prières pour que les pluies soient au rendez-vous à temps. Ces tentatives restent pourtant limitées. Les années de sécheresse sont redoutables pour eux car ils sont jugés incompetents et cela peut aller jusqu'à leur lapidation. Dans le second cas, les populations ont construit des civilisations calquées sur la disponibilité des récoltes et la nécessité de les gérer d'une année à l'autre. Il existe une civilisation du grenier, une autre sans cette précaution. La première se développe dans les régions à climats secs, dans lesquelles la quantité de pluie n'autorise qu'une seule récolte principale. Celle-ci doit tenir jusqu'à l'année prochaine. On la trouve entre autres peuples chez les Mafa, les Mofou, les Moundang, les Toupouri et les Massa, pour ne citer que ces quelques groupes sociaux. La civilisation sans grenier se retrouve dans les climats à forte pluviosité et surtout dans lesquels les pluies se répartissent tout le long de l'année. On la retrouve en zone forestière chez les Béti, les Bassa, les Banen ... Les paysans augmentent également leurs possibilités de production en mettant en exploitation les zones humides. La possibilité de cultiver toute l'année et par conséquent la disponibilité des produits alimentaires tout le long de l'année joue sur leurs stratégies, ceux-ci ne jugeant pas nécessaire de s'investir dans la construction de systèmes de conservation de leurs produits.

Temps et organisation sociale

L'écoulement du temps concerne également les individus dans leur âge, celui-ci servant de base à l'organisation de plusieurs groupes sociaux, qui se structurent en classes d'âges. Celles-ci constituent la principale articulation du fonctionnement de ces sociétés. Les travaux et les mécanismes de solidarité qui assurent la cohésion de l'ensemble s'organisent au sein de classes d'âge, les conflits se règlent également à l'intérieur. Le passage des individus d'une classe d'âge à l'autre, en lui permettant d'acquérir de plus en plus de responsabilité, rythme la vie des sociétés.

Le temps urbain : un temps maîtrisé

En ville, archétype des sociétés industrialisées, le temps physique perd son influence sur la société. Il existe indépendamment des événements. La succession de ces derniers suit un rythme beaucoup plus rapide que dans la campagne. De ce fait les détails paraissent moins importants. La vitesse avec laquelle se déroule le temps tend à rendre les choses plus globales. Les repères naturels s'effacent au profit de ceux construits par les hommes. Les activités qui se déroulent en ville ne lui sont pas assujetties.

L'espace urbain n'est par conséquent pas segmenté en fonction du temps comme c'est le cas dans les campagnes. Il se déroule dans un espace global, moins local. Il existe de ce fait une tentative de le maîtriser. Par ailleurs, le vécu du temps est plus individuel en milieu urbain que dans les campagnes. Les segmentations de la société par classe d'âge n'y a plus cours. La valeur d'un citadin ne se mesure pas par rapport à son appartenance au groupe, mais par rapport à son activité économique qui échappe au temps physique. D'une manière générale il existe un temps de la campagne et un temps des villes ; un temps local et un temps global, un temps subi et un temps maîtrisé. Toutefois la frontière entre ces « temps espaces » n'est pas nette.

L'interpénétration des temps urbain et rural

Ces derniers s'interpénètrent. Les réflexes de la ville se retrouvent en campagne et vice versa. Les nécessités de la modernisation affecte la gestion du temps en campagne. L'accélération du temps subi se mesure dans la mise en œuvre des programmes de développement, ceux-ci pouvant être interprétés comme des tentatives de maîtriser le temps espace et de ce fait de sortir du local vers le global. La maîtrise moderne du temps en milieu rural se mesure dans les programmes de développement. Ceux-ci sont une tentative de maîtriser le temps physique et de lui donner une vitesse qui pousse les paysans à échapper à ses contingences. Ils essaient d'y implanter des événements qui se déroulent sans tenir compte du temps, telle une agriculture permanente ou un élevage intensif.

En milieu urbain le temps global ou a-spatial consacre l'émergence des activités individuelles. Toutefois, la vie individuelle est redoutée et les citadins procèdent à une relocalisation de la ville en créant des quartiers ethniques dans lesquels ils essaient de reproduire la culture des villages. Ils font ainsi une reconstitution miniaturisée des espaces locaux qui les a vus grandir et de ce fait ils remettent en place un canevas favorable à la reprise des temps de la campagne.

Le temps de l'Etat

Il existe un troisième niveau d'organisation que constitue l'Etat, méta société qui intègre les niveaux d'organisation précédent et surtout qui constitue une tentative de modernisation de la société de manière globale.

L'influence du temps ethnique dans les services publics

La notion de temps y est différente. Les services publics implantés dans les deux niveaux inférieurs, villes et campagnes, constituent les véritables révélateurs de la gestion du temps dans l'espace national. En principe le temps dans les services publics devrait être similaire à celui de la ville, c'est à dire un temps rapide, que ne déterminent pas les événements. Du fait de l'imbrication entre les différentes échelles d'organisation de cet espace, l'organisation mise en place au niveau des services qui doivent assurer le fonctionnement de ce nouvel espace subit l'influence du temps ethnique. De ce fait il se ralentit considérablement. Les détails deviennent visibles et ceux-ci s'organisent autour de notions dont les aspérités devraient être gommées pour créer un espace cohérent. Temps individuel par excellence, son ralentissement lui donne une connotation de groupe.

La « léopardisation » du temps moderne par le temps rural

La campagne assaillit l'espace destiné à la modernisation. L'introduction de cet espace local dans un environnement global contribue à en parcelliser le temps et à la léopardisation de la modernité.

Conclusion

La perception du temps ou sa gestion constitue un indicateur important dans l'évaluation de la modernité. La progression de celle-ci contribue à la segmentation d'un espace global et la naissance de micro espaces dont la dynamique propre entrave l'adoption des innovations. La modernité portée par la mondialisation tend à instaurer un temps intemporel individuel, en tout cas parfaitement maîtrisé dont la gestion échappe aux aléas. Ce temps a commencé sa progression de manière dans les différents espaces qui composent notre pays. En milieu rural sa progression est entravée par la menace de l'individualisme qu'il comporte. En ville des pans entiers fonctionnent selon ce temps moderne ais d'autres sont contaminés par le temps du rural avec ses lenteurs. Dans un contexte mondial de globalisation dans lequel le temps est à la vitesse, cette configuration tend à instaurer un développement séparé. Le message pourrait être celui du temps de la mondialisation ou la disparition.

Tendance

LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE AU CAMEROUN.

Par **Cabral BINAM**, sociologue, CANADEL

Le financement de l'agriculture constitue pour le Cameroun un enjeu majeur de développement, ce, compte tenu des défis à relever en termes d'amélioration du niveau de revenu de la population essentiellement agricole(70%), mais aussi et surtout, de satisfaction des besoins alimentaires(Sa contribution à l'autosuffisance alimentaire représente plus de 90%).

Cependant, la faible productivité de ce secteur, pourtant maillon essentiel de l'(près de 30% du PIB, et 51% des exportations) appelle le questionnement des politiques de financement en faveur des producteurs, ce, au regard des échecs de toutes les initiatives financières avec option de rentabilité orientées en direction des paysans. Car, ces derniers, à l'inverse de leurs homologues du nord, largement subventionnés dans un contexte d'économie de marché, ne sont pas sortis de l'ornière d'une agriculture de subsistance marquée par la taille réduite des exploitations et l'usage d'un outillage rudimentaire. D'où certaines interrogations lancinantes: quels ont été les procédés de financements de l'agriculture mis en œuvre au Cameroun? ou se situent leurs avantages et leurs limites? Quel système de financement serait le plus approprié pour le producteur camerounais?

La réponse à ces questions nécessite, avant d'explorer des pistes alternatives, que l'on retrace l'itinéraire emprunté au fil de l'histoire, par les financements destinés aux agriculteurs. Cette trajectoire obéit à différents moments correspondant à chaque fois, à des options financières spécifiques. Le premier évoque le financement de l'agriculture par l'Etat et les structures parapubliques; le second coïncide avec l'émergence des systèmes de micro-finance.

Le financement de l'agriculture par l'Etat et les structures parapubliques.

En effet, le crédit agricole remonte à l'époque coloniale, il est une transposition du système en vigueur dans la métropole, caractérisé par un crédit massif. Sa naissance traduit le souci de préserver le secteur rural déjà fragile, des aléas dus aux fluctuations des cours des matières premières. Il s'agissait également de doter les paysans d'un outil, compte tenu du peu d'empressement des établissements bancaires classiques à financer l'agriculture. C'est ainsi que la Banque Camerounaise de Développement(BCD) sera créée en 1960 pour apporter un concours technique et financier à la réalisation de tout projet ayant pour vocation le développement économique et social du Cameroun. Des lors, la BCD va gérer des crédits destinés à l'agriculture, à l'élevage, à la pisciculture et à l'habitat rural. Cette expérience va se solder par un échec, en raison de son faible impact sur les ruraux et des crédits laxistes octroyés. Elle fera place au Fonds National pour le Développement Rural(FONADER) à partir de 1973.

Créé pour financer le développement des activités rurales le FONADER est chargé du crédit aux petits paysans. Mais, très vite, il va se dévoyer. Car, seuls de grands planteurs, des élites locales et des fonctionnaires bénéficieront de prêts. Ces emprunts concentrés pour l'essentiel autour de Yaoundé, vont mettre en cause la pérennité de l'organisme, qui ne

parviendra qu'à un faible taux de recouvrement de ses crédits. Cette absence de rigueur dans la gestion, va entraîner son effondrement en 1987, en même temps que tout l'ensemble du dispositif institutionnel mis en place au moment des indépendances. Cette ère coïncide avec le désengagement de l'Etat du secteur agricole, qui fait place à un vide institutionnel important. Des lors, la restructuration des filières à l'œuvre, va donner une nouvelle orientation au système de financement des producteurs. Le crédit agricole du Cameroun(CAC) créé en 1990, en remplacement du FONADER, adopte une structure décentralisée devant lui permettre de fonctionner comme une véritable banque du monde rural. Mais il ne dispose pas d'une politique rurale, et retombe très vite dans les mêmes travers les institutions qui l'ont précédées.

En somme, ces échecs répétés des instruments de financement de l'agriculture mis en place par l'Etat, résultent de la conjugaison de plusieurs facteurs : premièrement, la plupart des institutions de crédit sont restées cantonnées dans les villes et fonctionnaient comme des relais de distribution ne générant pas de fonds propres. Et dans les cas de figure où les ruraux ont pu être atteints, ceux-ci ne parvenaient pas à rembourser les crédits contractés, parce que l'on exigeait qu'ils investissent dans des activités dont ils n'ont pas la maîtrise ou qui ne les intéressent pas.

Par ailleurs, certains responsables d'établissement de crédit ont péché par manque de professionnalisme, octroyant des crédits sur la base de critères davantage politiques et non techniques, souvent à des agents sans réelle capacité de remboursement.

Le souci de pourvoir le monde rural de nouveaux outils de financement répondant le mieux à leurs attentes va favoriser la naissance à partir de 1990, d'un certain nombre d'institutions de micro- finance.

L'émergence de la micro-finance

Ainsi, le micro crédit en zone rurale développé à travers des caisses d'épargne crédit autogérées par leurs membres, regroupés en association(loi de 1990) ou GIC(Loi de 1992) connaît également un développement prodigieux grâce à, FOCAOB(Fonds Commun d'Appui aux Organisations de Base) CAMCCUL(Credit Union League), pionnier dans le secteur et qui est né en zone anglophone, le réseau MC2 (Mutuelle Coopérative de Crédit) refinancé par la CCEI, actuel Afriland, et le MIFED(Micro finance et développement) qui gère le projet crédit rural décentralisé.

Ces tentatives, en dépit de leur orientation, ne parviennent pas à combler l'absence de mécanismes fiables de financement des producteurs. Ceci est d'autant plus grave que les planteurs sont en milieu rural où l'agriculture constitue la seule source de revenus. Les programmes et projets pourtant élaborés pour remédier à cette situation, tendent le plus souvent à court circuiter, au moment de leur mise en œuvre, les principaux concernés qui sont les paysans. Un point d'honneur est accordé au renforcement des capacités des producteurs. Mais il n'existe pas de relais en terme d'instrument d'accès direct à des fonds en dehors du MIFED.

C'est la raison pour laquelle les producteurs se sentent abandonnés et ne savent où donner de la tête. Le problème est d'autant plus complexe que les banquier et autres bailleurs de fonds considèrent comme une gageure le financement de l'agriculture compte tenu des

risques trop élevés inhérents à l'absence de professionnalisation des producteurs camerounais. On continue à infantiliser les producteurs à travers des programmes et des projets, qui les déresponsabilisent. Cela donne la nette impression que c'est l'agriculture, qui finance les autres secteurs d'activités. Il importe donc d'examiner le ratio entre l'épargne des producteurs mobilisée par certaines banques à l'instar de Afriland à travers ses MC2, et les réinvestissements dans l'agriculture.

Sans nul conteste, il faut renforcer les capacités comme cela semble être l'option des grands programmes et projets, mais surtout permettre aux bénéficiaires de les mettre en pratique, de peur que l'on ne conforte le monde rural camerounais dans sa lassitude exprimée à l'occasion en des termes peu élogieux à l'égard des promoteurs de programmes et projets : « *On a assez des formations...* ». Les deux doivent donc aller de pair, quitte à ce que le renforcement des capacités en termes de production, de commercialisation et même de gestion des revenus et des ressources par les planteurs devienne une conditionnalité des financements.

Dans le cas d'ASPPA (Appuis aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture) dans le département du Mbam et Inoubou par exemple, le processus a pris du temps ; et quand on parlait de l'approvisionnement en intrants aux producteurs, de prélèvement à la commercialisation, ce la s'est accompagné d'actions concrètes de remise des intrants à temps, de ventes par appel d'offre, qui indiquaient aux paysans les marges entre le prix groupé et le prix isolé, qui varient entre 50 et 70 FCFA.

La réalité est que ni l'Etat, ni les bailleurs de fond ne semblent prêts à investir dans la durée, parce que en matière de renforcement des capacités, il y a plusieurs dimensions notamment humaines, financières, logistiques ; autant le renforcement au plan financier et logistique est relativement aisé, le plus difficile réside dans le renforcement des capacités des ressources humaines, puisqu'il vise un changement de comportement au niveau des producteurs. Ceci rejoint le cheval de bataille de la professionnalisation par rapport à l'approvisionnement en intrants, au crédit parce qu'il y a des cas où des producteurs ont reçu des financements sans pouvoir bien les gérer.

Au vu de ces constatations et des insuffisances qu'elles mettent en lumière, il convient d'imaginer des modes alternatifs de financement de l'agriculture au Cameroun participant réellement du développement de l'ensemble des agriculteurs.

Pour une nouvelle alternative de financement agricole.

En effet, la question des systèmes alternatifs pour le financement de l'agriculture au Cameroun s'énonce de plusieurs manières:

Quel type d'agriculture financer ? Est-ce l'agriculture des « *élites* », c'est-à-dire celle de ceux qui sont en ville, y travaillent, ont accès à des financements bancaires et sont susceptibles de bénéficier d'appuis ? Si tel est le cas, l'on exclue d'office le plus grand nombre d'acteurs opérant en milieu rural.

Par contre, l'option s'inscrivant dans une stratégie de réduction de la pauvreté serait de financer les petits producteurs organisés ou regroupés, afin que ces derniers utilisent l'organisation comme avaliste. Ainsi, le financement de ce secteur devrait aboutir à une situation où le producteur exerce un métier qui est l'agriculture, ce qui suppose la maîtrise

technique et le gain de revenus substantiels. Autrement, il faudrait faire du producteur camerounais un professionnel dans son activité en sachant qu'il n'a pas forcément besoin d'une vaste exploitation, mais d'un savoir faire, qui puisse le rendre à même de gérer de manière efficace et efficiente son activité.

En tout état de cause, la question du financement de l'agriculture au Cameroun, s'insère dans le vaste chantier que constitue l'organisation des filières. De ce point de vue, l'efficacité d'une initiative financière en faveur des paysans demeure tributaire de leur structuration. Celle-ci s'emboîte avec la commercialisation, volet auquel doit s'arrimer toute option de rentabilité.

Finalement, il apparaît clairement qu'aucun système bancaire, qu'il soit public, coopératif ou privé, n'est parvenu à assurer un développement équilibré et sans désordre de l'ensemble des exploitations agricoles au Cameroun. Ces limites sont induites par les risques que représentent, pour les banques, le faible taux de retour des crédits d'investissement agricole ; elles rappellent également que l'insuffisance des ressources, tout comme les exigences d'un strict équilibre de leur compte d'exploitation et l'application d'une logique économique conduisent les institutions coopératives et de micro-finance à opérer une sélection des emprunteurs, qui se fait généralement au détriment des paysans. Ces observations fournissent de nombreuses raisons, qui militent en faveur d'une intervention de l'Etat dans le domaine du crédit à l'agriculture : n'est-il pas, en dernière analyse la clef du décollage du secteur ?

Bibliographie

STEPHEN SMITH OU LA PERSONNIFICATION D'UNE « NEGROPHOBIE-NEGROPHILE »¹

Par Joseph Owona Ntsama, FPAE, Cameroun

Le texte de Stephen Smith est une fresque historico-sociologique de l'évolution contemporaine d'une Afrique subsaharienne tragiquement incapable d'assumer les différents aspects de son passif historique; de gérer les multiples et complexes « affinités électives » qui participent de la structuration de son ethos.

Inductions amplifiantes

On reste donc pétrifié à la lecture de ce texte manifestement négrophobe et négrophile lui-même! Et qui, par conséquent, laisse deviner les intentions inavouées de son auteur : ériger l'Afrique en un véritable « Empire du Mal »; d'une Afrique subsaharienne uniformément atteinte par le Mal Absolu et dont les problèmes seraient tout à tout le moins...ontologiques! Pas moins! Bien plus, le catastrophisme qu'il charrie en dit long sur les intentions de son auteur manifestement victime de l'écueil du solipsisme, et qui feint de ne point savoir que ce qu'il estime « être », et qui symbolise pour lui « l'Afrique », constitue en réalité des infimes aspects qui ne sauraient être érigés en symboles distinctifs et représentatifs de manière absolue de cette Afrique. Cette Afrique dont il décrit convulsivement au passage quelques moments de son évolution. Chez S.S. il est évident qu'il n'existe aucune différence entre le « tout » et ses parties constitutives et inversement. D'où l'induction amplifiante malheureuse qui constitue en même temps l'hypothèse fondamentale et les conclusions mortifères du célèbre journaliste. Et cette situation est tout aussi valable si on applique le canon de S.S., par exemple, à l'évolution de l'Europe à l'origine des deux Grandes Guerres mondiales avec l'action décisive en amont, d'un certain Alfred Nobel² qui fit fortune en fabriquant et en commercialisant outrancièrement...des explosifs meurtriers! Ou de l'humanisme cyniquement philanthropique des Nations Chrétiennes européennes à l'origine de la Traite négrière; des multiples forgeries et falsifications, ces *Pseudo-décrétales* composées dès le IX^e Siècle en France, qui vont permettre d'asseoir l'autorité de l'Eglise, etc. Et que dire des massacres de la guerre civile yougoslave durant la décennie 90, de la nazification aujourd'hui connue -par exemple- de l'intellectuel roumain, Mircea Eliade³, avec les conséquences que l'on sait...

L'Afrique subsaharienne n'est donc pas le creuset du Mal Absolu : cette « négropole » [sic] qui, à l'observation, relève chez S.S. que du pur fantasme. L'Europe non plus. Sans toutefois vouloir donner dans une autosatisfaction de mauvais aloi ou dans un afropessimisme forcené, il est difficile de croire que l'Afrique subsaharienne est la matrice par excellence du *thanatos*, où qu'elle en soit objectivement l'incarnation phénoménologique. On comprend donc aisément pourquoi on a de la peine à progresser dans la lecture -forcément hardie- du livre de S.S. ; inutilement excessif et par conséquent sans grand intérêt et qui fini par jeter définitivement le discrédit sur ce journaliste négrophobe. Le sujet « Afrique » ne saurait être indéfiniment un fond de commerce pour ceux qui sont en mal d'inspiration et à court d'idées novatrices. N'en déplaisent à ceux qui comme S.S. oublient qu'au final, l'Afrique ne sera que ce que ses nobles fils et filles voudront bien faire d'elle. A condition que ceux-ci prennent

¹ **Stephen Smith**, 2003, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*. Paris, Calmann-Lévy, 248 p.

² Hitler agrandira même l'usine de ce dernier, à Krümmel, pour en faire l'une des plus grandes fabriques d'armes d'Allemagne à l'époque !

³ Cf. Florin Turcanu, 2003, *Mircea Eliade, le prisonnier de l'histoire*, Paris, La Découverte,

rapidement conscience de l'action souterraine des spécialistes des néologismes réducteurs, malsains et contreproductifs: exactement ce que constitue, *in fine*, le livre de Stephen Smith.

Bibliographie

EN DEHORS DU PATERNALISME CONDESCENDANT, L'AFRIQUE, TELLE QU'ELLE !¹

Par **Joseph Owona Ntsama**, FPAE, Cameroun

Pour lever toute équivoque à cette énième publication sur l'Afrique et les « Suds » qui constituent géopolitiquement l'espace stratégique de sa réflexion engagée sur les problèmes de développement, Sylvie Brunel va préciser d'entrée de texte et en guise de prélude, que son « [...] ouvrage dresse un tour d'horizon synthétique des grandes questions liées à l'Afrique [...] tout en proposant « [...] une approche structurée, incluant autour d'un plan logique un savoir de base, des références aux travaux essentiels produits sur les questions, des textes utiles et des illustrations (graphiques, cartes, tableaux...). » Ce manuel très didactique qui se présente en trois parties équilibrées, apporte au demeurant un éclairage utile et précis ; une réflexion pluridisciplinaire tout en préservant ses fondements géographiques aux « dix questions-clés » qui sont habilement synthétisées et retranscrites sous une forme paradigmatique. Les trois parties qui constituent par conséquent l'armature du manuel de S. Brunel regroupe l'essentiel de ce questionnement en un « travelling historique » qui va permettre de revisiter sous leur expression simplifiée, d'abord les incontournables causes du retard africain (Partie I), ensuite le poids de la démographie en interaction avec les questions d'urbanisme (Partie II), et enfin le paradigme des « risques » et leur côté paradoxal compte tenu des déficits multiples dont l'Afrique contemporaine est l'objet (Partie III).

Subvertir les clichés et les stéréotypes

L'urgence à produire une réflexion pertinente sur les problèmes de développement en Afrique consiste donc à subvertir les apriorismes et autres stéréotypes réducteurs et complaisants qui de tout temps ont contribué à formater le sacro-saint cliché sociologique d'une Afrique fatalement incapable d'amorcer son décollage économique pour en étudier, exclusivement et de manière objective et notamment « [...] plus nuancée [des] les atouts et des contraintes de ce continent. » L'afropessimisme ambiant et frileux est ici battu en brèche pour laisser la place à une lecture géographique engagée et sans fioritures, des problèmes macrosociaux et du potentiel extraordinaire dans la double perspective disciplinaire géostatique et holistique : ce qui semble bien justifier l'idée que l'auteur a de sa propre discipline -la géographie- et de son option de prédilection -le développement-, parce qu'elle permet de saisir, dans leur texture, la nature profonde des problèmes structurels de l'Afrique contemporaine. Développementaliste résolument engagée, Sylvie Brunel brocarde donc le catastrophisme qui a toujours prévalu chaque fois qu'il faille jeter un regard « engagé » [sic] mais en réalité perfide et condescendant sur les causes, soit de son éventuelle « crise » ou de sa supposée « faillite » à travers un manuel conçu aussi bien pour les étudiants européens (Capes ou Agrégation), pour ses collègues enseignants que pour le grand public : celui dont les schèmes mentaux sont aujourd'hui la résultante d'une énorme manipulation à travers les différents discours de la vulgate ultralibérale actuelle. Et qui malheureusement auscultent son extraordinaire potentiel de résilience. Toutefois, le texte de Brunel va pêcher par quelques simplismes liés forcément à la nature didactique de son manuel. Tout comme son titre-cliché, sibyllin à souhait, qui rompt quelque peu avec la posture connue et engagée de son auteur.

¹ Sylvie Brunel, 2004, *L'Afrique. Un continent en réserve de développement*, Paris, Editions Bréal, 235 p.

L'EAU, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE¹

LE BESOIN D'UNE POLITIQUE HUMANISTE DE GESTION DE L'EAU A L'ECHELLE MONDIALE

Par **Patrice Bigombé Logo, politiste, Cameroun**

Aujourd'hui, l'eau occupe une place centrale dans les débats sur l'avenir de l'humanité. Jadis patrimoine universel, bien commun des peuples et source permanente de vie, l'eau, de nos jours, est en péril. Au moins pour deux raisons principales : sa répartition est largement inégale à l'échelle du monde et elle est devenue un bien marchand, source de fortes convoitises financières et stratégiques.

L'inégale répartition de l'eau dans le monde : entre abondance et rareté

L'eau est répartie de manière inégale dans le monde. Cette inégalité est à la fois quantitative et qualitative. Les ressources étant influencées par le climat à travers le niveau de précipitations et d'écoulement terrestre, la répartition quantitative est naturelle et se creuse au rythme des variations climatiques. Les besoins sont importants là où les ressources sont faibles : Moyen-Orient et zones arides d'Afrique. Aujourd'hui, neuf pays seulement se partagent 60% des ressources naturelles renouvelables d'eau douce du monde : Brésil, Russie, Etats-Unis, Canada, Chine, Indonésie, Inde, Colombie et Pérou. Les pays qui disposent des ressources extrêmement faibles sont, principalement, le Koweït, Bahreïn, Malte, Les Emirats arabes Unis, la Libye, Singapour, la Jordanie, Israël et Chypre. Il y a donc des pays riches et des pays pauvres en eau. A cette inégalité quantitative s'ajoute l'inégalité qualitative. Sur les 1400 milliards de mètres cube d'eau de l'hydrosphère couvrant 70% de la surface du globe terrestre, l'eau salée représente 97% de ce volume et il ne reste que près de 3% pour l'ensemble des eaux douces dont la plupart sont inexploitable par l'homme du fait de leur localisation. Finalement, l'homme n'exploite que moins de 1% du volume total d'eau douce sur la terre. Enfin, sur les 6 milliards d'être humains qui peuplent actuellement la planète, ¼ n'a pas accès à l'eau obéissant aux normes internationales de qualité et ½ ne dispose pas d'un système adéquat d'assainissement.

L'eau, une marchandise : la déshumanisation de l'eau

Le néolibéralisme relègue les valeurs humaines aux calendes grecques et impose, plus que par le passé, un matérialisme déshumanisant. La gestion de l'eau n'échappe pas à cet engrenage. L'eau n'est plus seulement un patrimoine. Elle est surtout devenue un bien économique, une marchandise au même titre que toutes les autres. Dans les programmes de développement que les pays développés, engagés dans des politiques néolibérales, imposent aux pays du Sud, la privatisation des services publics de base, y compris l'approvisionnement en eau, est incontournable. La production, la conservation et la distribution de l'eau doivent dorénavant être assurées par les entreprises privées ou confiées aux multinationales. Les pays du Sud ont privatisé ou sont en voie de privatiser la gestion de l'eau. Pour quelle efficacité et quelle rentabilité sociale ? Le livre soulève cette

¹ Ouvrage collectif ; *L'eau, patrimoine commun de l'humanité*, Alternatives Sud, Volume VIII, numéro 4, Centre Tricontinental et Harmattan, Paris, 2002, 307 pages.

question et prévient qu'il ne faut pas attendre une quelconque amélioration de la gestion de l'eau de ces programmes de privatisation. L'autre invention du néolibéralisme est le développement du commerce mondial de l'eau en bouteille. En 2001, par exemple, on a embouteillé plus de 90 000 milliards de litres d'eau. Derrière ce commerce se trouvent les grandes multinationales telles que Nestlé, Danone, Coca-Cola, etc. L'eau est devenue une marchandise, un élément central de l'économie capitaliste mondialisée. Ici, la priorité n'est plus de répondre à un besoin humain, mais d'être rentable, de faire de l'argent.

Face à la gravité sans cesse croissante de ce problème, la réflexion s'organise autour du besoin d'une nouvelle politique de gestion de l'eau à l'échelle mondiale. L'UNESCO a chargé un groupe d'experts de la préparation d'un code éthique pour l'usage de l'eau, en reliant cette question à la problématique globale des droits de la personne. Il s'agit de développer une conscience mondiale sur le fait que l'eau, source de vie, est un patrimoine de l'humanité, un bien commun de tous les peuples de la planète.

SENS ET NON-SENS DE LA RHETORIQUE INTERNATIONALE¹

COMMENT SORTIR DE LA LANGUE DE BOIS DU DISCOURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR LE DEVELOPPEMENT?

Par **Patrice Bigombé Logo**, politiste, Cameroun

Ce treizième numéro de la revue de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement de Genève (IUED) dénonce avec véhémence l'agacement que vivent les théoriciens et praticiens du développement dans le monde aujourd'hui face à la vacuité de la rhétorique internationale et gestionnaire. Les formules les plus utilisées en ce moment sont: « élargir l'éventail des choix », « l'éradication de la pauvreté », « le fossé ne cesse de se creuser », « relever de nouveaux défis », « mettre les connaissances au service du développement », etc.

Il y a plus. La plupart des rapports sont construits sur un schéma semblable, quel que soit le sujet (technique, savoir, consommation ...). On commence par rappeler que, dans chaque domaine, des progrès importants ont été accomplis et qu'ils peuvent encore se poursuivre pour mener l'humanité au bonheur attendu. Toutefois, il reste bien des problèmes préoccupants pour lesquels une action urgente s'impose. Et les rapports vont se poursuivre avec les actions à entreprendre et les préoccupations à satisfaire. Ils vont développer des histoires sans prise avec la vie telle que vécue par les acteurs sur le terrain. La plupart des documents baignent alors dans une grande abstraction. Le développement devient alors un effet de texte : même si personne ne peut l'identifier, il devient réel par le texte et chaque nouvelle version du discours dont il est l'objet fait croire que ce qui est annoncé est en train de s'accomplir, même si l'objectif final est sans cesse différé. La langue de bois sur le développement se rapproche du langage des religions de salut. Ainsi, l'on a vu, au cours des deux dernières décennies, la promesse du développement remplacée par la lutte contre la pauvreté, avec l'ambition déclarée de donner une âme à la mondialisation.

A partir de ce constat, les auteurs suggèrent une nouvelle approche de construction des discours par les experts des organisations internationales, où les affirmations sont argumentées, les règles de forme et de fond respectées et les réalités respectées.

¹ RIST(Gilbert)(dir.) ; *Les mots du pouvoir: sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Nouveaux Cahiers de l'IUED, numéro 13, Genève-Paris, IUED-PUF, 2002, 210 pages.

CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ CIVILE : LE DÉFI DÉMOCRATIQUE AFRICAIN DU 21^{ÈME} SIÈCLE

Considérée par une certaine opinion comme un gadget de la démocratie, la société civile s'affirme pourtant en Afrique et ailleurs, comme un acteur social émergent de la vie politique

Par François Hervé MOUDOUROU, internationaliste, Cameroun

Entre l'Etat qui planifie, oriente, dirige et régule et le citoyen qui s'exprime, entreprend, revendique ou conteste la société civile en gestation, en restructuration ou en ébullition, selon l'évolution des pays et des continents, pourrait ne plus simplement être l'espace-enjeu mais devenir l'arbitre du champ socio-politique notamment en Afrique.

L'actualité internationale récente justifie l'intérêt d'examiner de plus près cette notion de société civile qui fait florès sur le marché international des concepts. La société civile est le lieu d'expression de la citoyenneté qui se définit par rapport à l'Etat tout en s'y opposant. En principe, elle n'est pas une émanation de l'Etat. D'où l'existence de rapports de contestation permanente voire de confrontation violente entre la société civile (les gouvernés) et le pouvoir (les gouvernants). La société civile est un espace à géométrie variable qui regroupe des individus, les syndicats, les professions libérales, le secteur privé, le monde associatif, l'intelligentsia et la sphère du religieux.

Dans les pays africains, de manière générale en phase de « *maturation politique* » (terme que nous préférons à transition démocratique), il est indispensable que les processus de démocratisation en cours soient bien analysés et maîtrisés car les risques de dérapage existent. En effet, les phénomènes sociaux se manifestent et s'interprètent en fonction des acteurs, de l'époque mais aussi de l'environnement dans lequel ils se déroulent. En Occident, la société civile est pratiquement calquée sur la société de consommation et de communication. Les pouvoirs institutionnels y sont équilibrés et les sondages d'opinion orientent les choix et les décisions des dirigeants. Chez nous, au contraire, tout est à concevoir, construire et organiser. Les migrations humaines et l'aménagement du territoire posent encore de sérieux problèmes d'intégration sociale et sont à l'origine de litiges fonciers et de conflit intra et inter tribaux et intra et intercommunautaires. Au Cameroun, l'équilibre régional, cette doctrine d'alchimie politique (basée sur les quotas) favorise l'ethnisation de la vie publique. En outre, il n'est pas facile de cerner l'intelligentsia. Combien sont-ils, nos intellectuels, universitaires, écrivains, artistes et leaders d'opinion qui accomplissent, avec patriotisme, leur rôle de baromètre des consciences, de diffuseurs de la connaissance, de détenteurs de la culture, et de visionnaires ?

De la société servile à la société civile

Compte tenu des paramètres sus-évoqués, nous pensons que les étapes qui conduiront les pays africains à un « *standard universel* » de démocratie devraient prendre en compte les réalités historique, anthropologique, sociologique, économique, culturelle et géopolitique propres à chacun d'eux.

Selon le cheminement graduel ci-après, nous distinguons quatre phases qui permettraient, grâce à une approche endogène, de tendre vers la démocratisation de la vie politique. La démocratie intégrale étant plutôt un idéal qu'on caresse et non un but qu'on atteint. Ces différentes étapes qui correspondent à l'évolution des sociétés politiques africaines sont :

- l'époque coloniale et l'existence d'une société servile,
- la période des indépendances et la formation d'une société politique,
- l'ère des revendications du début des années 90 et l'émergence d'une société civile,
- le défi du 3ème millénaire et la sécrétion d'une société démocratique.

Le contexte camerounais montre qu'il y a encore du chemin à parcourir pour atteindre le niveau d'une société démocratique. Cette mutation exige de la part de l'ensemble des citoyens, de la lucidité, de la volonté et de la patience pour éviter les pièges de l'instrumentalisation, de la confusion et de la précipitation. Car, après tout, nulle part sur le globe, n'existe d'exemple de sociétés humaines qui, en l'espace de quarante ans, soient passées du stade de société servile à celui de société civile.

L'idéal démocratique naît de la vision et de l'ambition d'hommes et de femmes en quête permanente de justice, de liberté et de progrès. Selon le Pr Eboussi Boulaga : « *il importe d'instituer d'abord un espace politique de mutualité, de discussion, de solidarité active et de créativité collective et le reste, c'est-à-dire la convivialité, nous sera donnée en prime* ».

La gestion du pouvoir à l'heure du multipartisme suscite naturellement des différences et des divergences d'opinions et de stratégies au sein d'une nation. Mais, malheureusement, face à l'absence ou à la carence d'une culture du débat démocratique, la politique est souvent décrite comme l'art de la démagogie, du cynisme, bref de la manœuvre politicienne. La politique devrait être cette vision globale et pragmatique des affaires de la Cité qui emprunte à la fois aux pouvoirs et à l'éthique, pour guider et éclairer le destin des peuples. Vue sous cet angle, la politique serait perçue par le peuple mise comme une méthode de bonne gouvernance et non plus uniquement considérée comme une technique d'appropriation, de partage et de conservation du pouvoir.

En outre, dans un système politique où la société civile se fait l'écho des populations urbaines et rurales, les gouvernants jouent le rôle de porte-parole et de protecteurs des aspirations et des intérêts des citoyens au niveau national et international. L'heure semble peut-être venue pour que les hommes politiques africains fassent de la politique pour les électeurs et non plus pour les seules élites. Ces dernières sont d'ailleurs accusées par le peuple de « *sacrifier* » la patrie au profit de leur part du patrimoine national.

Participer au débat sur le rôle, l'impact et les perspectives de la société civile dans le contexte socio-politique actuel n'est pas sans intérêt. En effet, les métastases de la société camerounaise ont été maintes fois décriées par nos partenaires bilatéraux et multilatéraux extérieurs, ainsi que par les leaders d'opinion et les plus hauts décideurs de l'Etat. Le message du Président de la République à la nation le 31/12/2003 décrivant l'inertie ambiante en est une confirmation récente. Nos maux sont connus : corruption, laxisme, gabegie, dépravation des mœurs, tribalisme, inertie, incompetence etc. En dépit de l'existence de tous ces tares, la situation actuelle du Cameroun n'est pas une fatale malédiction.

Si nous voulons faire de notre pays un lieu où la citoyenneté supplante la « *tribalité* », où la civilité remplace la bestialité et où la sécurité maîtrise l'agressivité, il nous faut dès à présent inventer et construire notre type de société civile pour un mieux-vivre collectif. Cette société où le civisme et la tolérance, l'urbanité et l'excellence seront érigés en valeurs-modèles. S'écarter de la voie de la civilité c'est dénouer les fils du tissu social. Et la Nation ne reposerait plus alors que sur un socle d'explosif.

Il serait inexact de penser que tous les camerounais se complaisent dans l'insalubrité, l'incivisme, l'insécurité, ou l'ignorance, ou l'impunité. Comme tout peuple, les Camerounais apprécient le bien-être et participent au développement économique et au rayonnement culturel, sportif et diplomatique de leur pays. Une des manifestations de cette solidarité et de cette ingéniosité est le « *boom* » des Ong, syndicats, fédérations, associations, clubs et coalitions de tout genre qui développent et réalisent des projets culturels de développement et humanitaires

Cet engagement dans la vie quotidienne des populations participe de l'affirmation de la société civile comme moteur de la vie sociale.

La société civile internationale

Le rôle de la société civile ne se limite pas à l'espace d'un Etat-nation. Certaines Organisations internationales non gouvernementales (Oing) américaines ou européennes sont très actives et exercent leur influence sur la scène internationale. Citons de manière succincte : le CICR, la Croix-rouge, Greenpeace, Handicap international, Reporters sans frontières, Care international et la Fédération internationale des Droits de l'Homme. C'est dire qu'en plus de la puissance des firmes multinationales, les Oing occidentales viennent conforter le leadership du Nord sur le Sud. Or, peu d'Ong et d'entreprises créées en Afrique ont une activité et un spectre qui couvre leur sous-région à défaut du continent.

Les Nations-Unies ont reconnu la société civile dans sa mission de développement et de démocratisation. Le Secrétaire général de l'Onu, M. Kofi Ata Annan, a obtenu que la société civile soit force de proposition lors de l'Assemblée générale du Millenium organisée à New-York en l'An 2000. La société civile devient ainsi un acteur à part entière de la société politique internationale. Il revient maintenant à cette société civile de se mobiliser afin de replacer l'être humain au cœur de la décision politique.

Dans le même esprit, l'Accord de Cotonou contient de pertinentes dispositions sur l rôle des droits de l'Homme, de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques dans la coopération au développement ACP-UE. Plus précisément, l'article 8 de l'Accord de Cotonou prévoit explicitement d'associer des représentants de la société civile au dialogue politique. A ce titre, les ONG de développement ont un rôle majeur à jouer, fortes de l'expertise et des réseaux de partenaires dont elles disposent dans les pays ACP mais aussi des liens qu'elles entretiennent avec les citoyens européens.

Société civile camerounaise de demain

Au Cameroun, la société civile devrait éviter d'être une « *société anonyme* », pour se positionner sur le terrain socio-politique et apporter sa contribution à l'édification d'un Etat démocratique, stable et prospère. Aussi apprécions nous toutes les initiatives qui concourent au foisonnement des idées et au brassage des populations. Relevons dans ce sens le colloque qu'avait organisé il y a quelques années à Yaoundé, l'Agence interdisciplinaire de recherches sociales et culturelles (Agirec) que dirige Charly-Gabriel Mbock sur le thème : « *Cameroun, pluralisme culturel et convivialité* ». Il faut regretter qu'il n'y ait pas assez d'échanges, en dehors du cadre sportif (Ossuc, Festac, Jeux universitaires), entre les jeunes des villes et des villages du triangle national.

En conclusion, voulons-nous pour le Cameroun une société civile « *anonyme* » ou une société civile responsable et engagée ? N'oublions pas toutefois que : « *Dieu ne change jamais une société tant que ceux qui la composent ne se changent pas eux-mêmes* », (Sourate XII, verset 12 du Coran).